BURKINA FASO
-=-=-=-=-
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons
-=-=-=-=-

IVE REPUBLIQUE
-=-=-=-=-
TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU LUNDI 24 MARS 2025

Président de séance

Monsieur Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance

Madame Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire

Monsieur Arnaud Yentéma TINDANO
Quatrième Secrétaire parlementaire

Dossier en examen :

Projet de loi portant code des douanes du Burkina Faso, **dossier n°108.**

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière, le lundi 24 mars 2025, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition. Il était assisté au présidium de madame Esther BAMOUNI/KANSONO et monsieur Arnaud Yentéma TINDANO, respectivement Troisième et Quatrième Secrétaires parlementaires, assurant les fonctions de Secrétaires de séance.

Le Gouvernement était représenté par monsieur Aboubakar NACANABO, Ministre de l'Economie et des Finances et madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre délégué auprès du ministre de l'Economie et des Finances, chargé du budget.

Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des relations avec les Institutions.

Le Président de l'Assemblée législative de transition fait son entrée dans la salle et le public se met debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

- ***Il est 09 heures 10 minutes*** -

Le Président

Mesdames et messieurs les députés, bonjour.

Bonjour aux membres du gouvernement, nous vous souhaitons la bienvenue.

Mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires, bonjour.

Femmes et hommes de médias, bonjour.

La séance est ouverte. ***(Coup du maillet)***

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire

Merci Excellence.

Bonjour à toutes et à tous.

Soyez la bienvenue à la séance plénière de ce matin.

Mesdames et messieurs les honorables députés, nous allons procéder à l'appel nominal, veuillez répondre « *présent* » s'il vous plait.

(Elle procède à l'appel nominal des députés)

Excellence Monsieur le Président, après l'appel nominal des députés, nous avons :

- **06 députés absents excusés ;**
- **00 député absent non excusé ;**
- **06 procurations ;**
- **65 députés présents ;**
- **71 votants.**

Merci et bonne séance plénière à toutes et à tous.

Le Président

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

Annonce :

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des Groupes constitués, les procès-verbaux des séances plénières des vendredi 27 et lundi 30 décembre 2024, mardi 07 janvier et jeudi 13 février 2025.

A ce jour, aucun amendement n'est parvenu à la Présidence de l'Assemblée législative de transition. En application des dispositions de l'article 59, alinéa 3 de notre règlement, ces procès-verbaux sont considérés comme adoptés.

Mesdames et messieurs les députés sont informés également qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des Groupes constitués, le compte rendu analytique de la séance plénière du vendredi 14 mars 2025.

En application des dispositions de l'article 58, alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site Web de l'Assemblée législative de transition.

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin est consacré à l'examen d'un projet de loi.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez annoncer l'intitulé du projet de loi.

M. Arnaud Yentéma TINDANO
Quatrième Secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation, je vais annoncer l'intitulé du projet de loi.

Il s'agit du projet de loi portant code des douanes du Burkina Faso, objet du dossier n°108.

La Commission des finances et du budget (COMFIB) est affectataire du dossier n°108 pour le fond.

La Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), la Commission des affaires étrangères de la défense et de la sécurité (CAEDS), la Commission du développement durable (CDD) et la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) sont saisies du dossier n°108 pour avis.

Merci Excellence Monsieur le Président.

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

J'appelle en discussion le dossier n°108.

Le Gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

M. Aboubakar NACANABO
Ministre de l'Economie et des Finances

Monsieur le Président, à ce stade le gouvernement n'a pas d'observation.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Je rappelle que conformément aux dispositions de l'article 102 du règlement de l'Assemblée législative de transition, la discussion du projet de loi objet du dossier n°108, portera sur le texte adopté par la Commission saisie au fond c'est-à-dire la Commission des finances et du budget.

Je donne la parole au Vice-président de la Commission des finances et du budget pour présenter le rapport de la Commission devant la plénière.

Monsieur le Vice-président, vous avez la parole.

M. Issaka TAPSOBA
Vice-président de la COMFIB

Merci beaucoup Excellence.

Faisant miennes les civilités que vous venez de prononcer, je vais inviter l'honorable HAMA Ly pour faire lecture du rapport de la COMFIB. Comme vous l'avez souligné, le président étant en mission, j'avais été désigné rapporteur du dossier, mais je vais diriger les travaux et l'honorable LY va présenter le rapport.

Merci bien Excellence.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci bien monsieur le Vice-président.

Vous comprendrez donc que c'est une affaire de famille, c'est mon cousin et moi qui dirigeons la COMFIB désormais. ***(Rires)***

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition ;

Mesdames et messieurs, bonjour.

J'ai l'insigne honneur de vous présenter le rapport de la Commission des finances et du budget (COMFIB).

Burkina Faso ; La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons ; IVe République ; Troisième législature de transition ; Session permanente ; Assemblée législative de transition ; Commission des finances et du budget (COMFIB) ; Rapport n°2025-003/ALT/COMFIB ; Dossier n°108, relatif au projet de loi portant code des douanes du Burkina Faso, Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB) par le député TAPSOBA Issaka, rapporteur.

(Il donne lecture intégrale dudit rapport)

Fait à Ouagadougou le 21 février 2025

Le Président : Moussa NOMBO
Le rapporteur : Issaka TAPSOBA

Merci bien Excellence.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole à la présidente de la CAGIDH pour son rapport d'avis.

Madame la présidente vous avez la parole.

Mme Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO
Présidente de la CAGIDH

Merci Excellence.
Avec votre autorisation, je vais demander au député SALOGO Mahamoudou de présenter le rapport pour avis de la CAGIDH.

M. Mahamoudou SALOGO
Rapporteur CAGIDH pour le dossier n°108

Bonjour monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition.

Bonjour aux membres du gouvernement.

Chers collègues,

Bonjour mesdames et messieurs les administrateurs parlementaires.

Chers amis de la presse, bonjour.

Monsieur le Président, avec votre permission, je m'en vais directement à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget fait par le député rapporteur et de l'analyse du présent projet de loi, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CAGIDH.

Il ressort de ces échanges que l'adoption de ce projet de loi permettra :

- de moderniser l'Administration douanière ;
- d'améliorer la mobilisation des recettes au profit du budget de l'Etat ;
- à notre pays, le Burkina Faso, de se conformer aux instruments supra nationaux régissant l'activité douanière.

Par conséquent, la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 21 février 2025

La présidente : Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO
Le rapporteur : Mahamoudou SALOGO

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.
Je donne la parole à la présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

Madame la présidente, vous avez la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Présidente de la CGSASH

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, je vais inviter le député Arnaud Yentéma TINDANO à bien vouloir faire lecture du rapport d'avis de la CGSASH à la plénière.

Je vous remercie.

M. Arnaud Yentéma TINDANO
Rapporteur CGSASH pour le dossier n°108

Je vous remercie madame la Présidente.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition, avec votre autorisation, je vais directement livrer l'appréciation et l'avis de la Commission.

Le Président

Allez-y.

M. Arnaud Yentéma TINDANO
Rapporteur CGSASH pour le dossier n°108

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH).

Au terme de ces échanges, la Commission estime que l'adoption du présent projet de loi permettra au Burkina Faso :

- d'améliorer les conditions de travail et le cadre institutionnel de l'administration douanière ;
- de lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ainsi que la prolifération des armes de destruction massive ;
- de donner une base légale au suivi électronique des camions de marchandises en transit ;
- de respecter ses engagements internationaux.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, elle recommande au Gouvernement, à travers les décrets qui seront pris :

- de promouvoir un code des douanes qui sauvegarde la stabilité de nos finances publiques ;
- de travailler dans le sens d'une justice et d'une équité fiscales ;
- d'appliquer des mesures douanières qui auront un impact positif sur la création et le maintien des emplois dans les entreprises ;
- de faciliter l'action humanitaire.

Ouagadougou, le 21 février 2025

La présidente : Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Le rapporteur : Arnaud Yentéma TINDANO

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole au président de la CDD pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Diédon Alain HIEN
Président de la CDD

Merci Excellence pour la parole.

Nous donnons la parole à l'honorable député SAWADOGO Tégwendé Isidore, pour présenter à la plénière l'avis de la Commission.

M. Tégwendé Isidore SAWADOGO
Rapporteur CDD pour le dossier n°108

Bonjour à tous.

Monsieur le Président, je vais aller directement à l'appréciation et à l'avis de la Commission.

Le Président

Allez-y.

M. Tégwendé Isidore SAWADOGO
Rapporteur CDD pour le dossier n°108

Merci monsieur le Président.

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

De ces échanges, la CDD réitère ses encouragements au Gouvernement pour entreprendre toutes les actions nécessaires afin de minimiser les éventuelles conséquences négatives du retrait de notre pays de la CEDEAO dans le domaine de la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

Au terme de ces échanges, la CDD estime que l'adoption du présent projet de loi permettra au Burkina Faso de :

- respecter ses engagements internationaux ;
- disposer de renseignements préalables concernant les voyages et intensifier la lutte contre le crime organisé et le grand banditisme transfrontaliers à travers la procédure de la livraison surveillée et de l'infiltration ;
- faciliter les échanges et la fluidité des opérations douanières ;
- instaurer de nouveaux régimes économiques ainsi qu'une zone franche, en vue de susciter la création d'unités industrielles locales et d'accroître leur capacité de vente à l'exportation avec des produits à coûts compétitifs ;
- disposer d'une Administration des douanes plus performante en matière de mobilisation des recettes douanières.

Par conséquent, la Commission du développement durable émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 21 février 2025

Le président : Alain Diédon HIEN
Le rapporteur : Tégwendé Isidore SAWADOGO

Merci.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

Je donne enfin la parole au président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole

M. Jean Marie KOMBASSERE
Président de la CAEDS

Merci Excellence Monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je vais donner la parole au député SANGARE Moussa pour la lecture du rapport d'avis de la Commission.

M. Moussa SANGARE
Rapporteur CAEDS pour le dossier n°108

Faisant miennes des civilités, Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation, j'aimerais aller au grand II de notre rapport intitulé, appréciation et avis de la Commission.

Le Président

Allez-y.

M. Moussa SANGARE
Rapporteur CAEDS pour le dossier n°108

APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte-rendu fait par le député rapporteur, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) estime que l'adoption du présent projet de loi permettra :

- à l'Administration des douanes d'être plus performante en matière de mobilisation des recettes et d'être en phase avec la modernisation entreprise en son sein à travers son plan stratégique ;
- au Burkina Faso de respecter ses engagements internationaux.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 21 février 2025

Pour le président en mission qui est de retour, (***Rires)*** le Vice-président chargé de l'intérim, Wiloho COULIBALY

Le rapporteur : Moussa SANGARE

Qu'Allah bénisse le Burkina Faso.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, le débat général est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61, alinéa 4 de notre règlement je cite : « *Les députés membres de la commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils s'abstiennent de poser des questions au cours des débats* ». Fin de citation.

Cette disposition s'applique donc aux députés membres de la Commission des finances et du budget (COMFIB) qui est affectataire du dossier n°108 pour le fond.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste)

La parole est à l'honorable GANSORE Marc Bertin.

M. Marc Bertin GANSORE (GC/OSC)

Merci monsieur le Président.

Je voudrais formuler trois questions mais au préalable, permettez-moi comme je suis le premier à prendre la parole, de féliciter le travail fastidieux et la contribution conséquente à la formation du budget national dont vraiment la douane fait preuve. Nous ne pouvons que les féliciter pour ses actions au quotidien et féliciter le ministère en charge de l'Economie pour la clairvoyance et les soutiens multiformes qui sont apportés à la douane pour qu'elle puisse mener à bien ses activités.

Monsieur le Président, j'ai trois questions.

La première question est en lien avec la réponse de la question 16 qui concerne le contrôle.

Nous savons que le contrôle, le plus souvent en frontière, est confronté à un certain nombre de difficultés. Et au niveau de l'Assemblée législative de transition, une commission qui avait fait un travail là-dessus avait fait une recommandation en lien avec la mise à disposition de la douane de scanner de dernière génération.

Je voudrais savoir : qu'en est-il de la mise en œuvre de cette recommandation ?

La deuxième question est en lien avec la faiblesse de la mise en œuvre du plan stratégique. Est-ce que c'est une mauvaise planification ou bien elle est liée à des ambitions non réalistes ? Enfin, la troisième question est en lien avec l'observation que nous faisons avec un certain nombre de produits très dangereux. Je cite le formol qui est utilisé par un certain nombre d'individus aujourd'hui pour stabiliser des produits alimentaires de consommation courante. Pour apporter des éléments de réponse et des mesures adéquates, est-ce que nous pouvons savoir quelles sont les quantités annuelles de ce produit qui rentrent au Burkina Faso et quels sont les destinataires de ce produit ? A partir de cela l'utilisation qui est faite par un certain nombre de personnes, on pourrait faire la traçabilité pour apporter des éléments de réponse nécessaires.

Merci monsieur le Président, voilà mes préoccupations.

Le Président

Merci cher collègue.
La parole est à l'honorable HIEN Diédon Alain.

M. Diédon Alain HIEN (GC/OSC)

Merci monsieur le Président pour la parole.

Si vous permettez, je vais faire un petit commentaire et poser deux petites questions.

Le commentaire c'est surtout adresser nos félicitations au gouvernement pour l'initiative du projet de loi portant code des douanes. Et c'est surtout être sensible au fait qu'ils ont vraiment porté le projet de loi,

donc, faciliter les différents amendements de l'Assemblée législative de transition à travers la COMFIB et les 4 autres Commissions générales saisies pour avis. On se rend compte que ce projet de loi a reçu 833 amendements de forme et de fond. C'est considérable et cela traduit l'immensité du travail qui a été cette co-construction entre nos 2 entités différentes mais qui poursuivront le même but, c'est comment faire en sorte que le développement de notre pays soit une réalité. C'est aussi saisir cette occasion pour féliciter la COMFIB qui a porté notre voix avec ces nombreux amendements dont je viens de faire cas.

S'agissant de mes deux questions, la première question c'est saluer d'abord la direction générale des douanes qui dispose d'un plan stratégique 2022-2026, c'est une bonne culture. Aux éléments de réponse à la question 12 on se rend compte que les années 2022 et 2023 n'ont pas été favorables en termes de réussite pour la mise en œuvre des activités. Ce qui a conduit la DGD à créer la cellule de réforme et de modernisation. Je suis intéressé de savoir quel a été l'apport de la CRM *(Cellule de réforme et de modernisation)* et quel a été le bilan des activités pour l'année 2024 ?

La deuxième question a été en partie absorbée par l'honorable GANSORE en ce qui concerne cette question des scanners portatifs et des scanners mobiles. Quand on voit le poids de la DGD après la DGI en termes de mobilisation des recettes, c'est une préoccupation de l'Assemblée et vous voyez que 3 questions tournent autour de cette préoccupation ; c'est la question 18, c'est la question 25 et la question 29. Vous aviez apporté des éléments de réponse mais aujourd'hui, quand on voit l'intérêt et nos attentes en termes de recettes, n'est-il pas judicieux pour la direction générale des douanes de prioriser davantage cette préoccupation en lien avec l'acquisition des scanners portatifs et des scanners mobiles pour mieux faciliter leur travail ? Combien coûtent un scanner portatif et un scanner mobile ?

Excellence Monsieur le Président, voilà mes 2 préoccupations.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable ZOUNGRANA Daniel.

M. Daniel ZOUNGRANA (GC/FDS)

Merci Excellence pour la parole.

Félicitations au Gouvernement pour ce projet de loi.

J'ai juste quelques petites préoccupations à l'endroit du Gouvernement.

Le développement du terrorisme et du crime organisé impose des mesures, des exigences de sécurité et de sureté. Quelles sont les actions entreprises par l'administration douanière pour protéger davantage son personnel qui est confronté à certaines difficultés sur le terrain ?

La deuxième, en matière donc de coopération douanière, je voudrais savoir si la douane burkinabè entretient des rapports de coopération des relations de travail avec tous les pays frontaliers et quelle est la nature de ces relations ?

La troisième, quelles sont les réformes nécessaires pour une douane plus efficace, plus forte et efficiente au service du développement du pays ?

Enfin, le gouvernement peut-il nous faire le point de la fermeture de certains postes douaniers et quelles sont les actions entreprises pour leur réouverture ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable GUITI Lassina.

M. Lassina GUITI (GC/FDS)

Merci Excellence Monsieur le Président.

J'ai également deux questions. La première question est en lien avec la garantie douanière, la deuxième étant en lien avec les zones franches.

Mais avant, je voudrais rendre hommage au Directeur général des douanes qui se trouve être mon professeur de droit pénal douanier. Il a donc contribué à ma formation et je voudrais ici lui reconnaitre toute cette contribution.

Je vais maintenant à ma première question. Il est dit que le nouveau code des douanes a pour objectif de diversifier la garantie douanière. Et cette garantie douanière est désormais assouplie si ce code venait à passer ainsi. Et l'assouplissement a pour objectif de s'adapter aux besoins des opérateurs

économiques. Je voudrais donc savoir comment est-ce qu'on peut aligner les intérêts des opérateurs économiques à la mission douanière qui est d'optimiser le recouvrement des recettes ?

La deuxième question en lien avec les zones franches consiste pour moi à savoir quelle différence il y a entre la zone franche, le port sec et le terminal à container dont il est question dans ce projet.

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable FOFANA Haoua.

Mme Haoua FOFANA (GC/FDS)

Merci bien Excellence.

Au titre 6, chapitres 5 et 7, il est question des déchets et débris, article 249. Ces déchets et débris sont issus de l'ouvraison ou de la transformation des marchandises admises pour le perfectionnement actif, article 253, alinéa 3, ou résultant de la transformation sous douane de marchandises, article 271, alinéa 3. De ce fait, je voudrais savoir à qui incombe la gestion de ces déchets et débris, dans la mesure où la loi est restée muette là-dessus.

Merci bien Excellence.

Le Président

Merci chère collègue.
L'honorable SANGARE Moussa.

M. Moussa SANGARE (GC/FDS)

Merci beaucoup Excellence.
Ma première question s'adresse à la Commission. Le rapporteur a souligné plus de 800 amendements. En ma connaissance, c'est la première fois que j'entends cela. J'aimerais savoir qu'est-ce qui explique cela ?

Et aussi, -toujours à la Commission- il y a une coquille au niveau de la réponse à la question 23, 1er paragraphe, 4ème ligne où c'est écrit « le »

direction générale. Ou bien c'est « la » direction générale des douanes à la place de « le ». Remplacez par « la ».

Monsieur le Ministre, au niveau de l'article 424, il est dit que « la part attribuée au budget de l'Etat dans les produits d'amende et de confiscation résultant d'affaires suivies à la requête des services de douanes est de 75% du produit net des saisies. » J'aimerais savoir, avant quel était le pourcentage attribué au budget de l'Etat ?

La deuxième question est en lien avec cet article aussi, comment maintenir, monsieur le Ministre, la motivation des saisissants avec cette disposition ? A partir du moment où vous-mêmes vous reconnaissez au niveau de la réponse à la question 23 que l'organisation de journées d'excellence par les autorités pourrait, (*au conditionnel)* constituer une source de motivation et d'encouragements des saisissants. La question vraiment est de savoir comment maintenir cette motivation ?

La troisième question en lien toujours avec l'article 424, est-ce qu'avec cette disposition, monsieur le Ministre, on ne va pas assister à un effondrement du système répressif de contentieux douanier ?

La quatrième question est toujours en lien avec l'article 424, est-ce que c'est toujours possible qu'avant l'adoption de ce code, vous rameniez ce pourcentage à 60 ou 50% afin de permettre à l'administration douanière de faire face aux nouveaux défis, tels que les effets négatifs de l'intelligence artificielle sur le commerce national et international ?

L'autre question est en lien avec le retrait de la CEDEAO. Vous avez reconnu au niveau de la réponse à la question 5 que notre retrait de la CEDEAO rend inapplicable les dispositions du code des douanes CEDEAO dans notre pays. A mon avis, ce qui veut dire aussi que notre code des douanes serait inapplicable dans l'espace CEDEAO.

Monsieur le Ministre, après l'adoption de ce code, est-ce qu'il est envisagé d'entamer des démarches afin de faciliter les opérations douanières entre notre pays et la CEDEAO pour ne pas vraiment paralyser ce domaine ? Puisque dans ma compréhension, c'est que nous nous ne reconnaissons pas les dispositions du code de la CEDEAO et de leur côté aussi ils ne vont pas reconnaitre notre code. Est-ce que cela ne va pas créer des problèmes ? Donc la question est en lien avec cela.

Enfin, au niveau de la réponse à la question 4, il est dit que « le suivi satellitaire des marchandises est actuellement assuré par l'administration des douanes au lieu de la société privée COTECNA-SA Burkina. »

J'aimerais donc savoir quels sont les risques en termes de traçabilité, de spontanéité et de viabilité d'un tel suivi assuré par l'administration des douanes au lieu d'un privé ? Est-ce que vous pouvez aussi nous rassurer monsieur le Ministre, que l'administration des douanes est dotée de moyens conséquents pour assurer de tels suivis ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable COULIBALY Sié François d'Assise.

M. Sié François d'Assise COULIBALY (GC/PDCE)

Merci Excellence.

Vous allez m'excuser de mon indiscrétion, je voudrais m'adresser à la Commission. C'est une observation de forme que je voudrais faire notamment au niveau de la page de signature. Il est bon que nous le relevions afin que nous puissions tous nous corriger. C'est un document officiel mais les signatures ont été scannées, coupées et collées. Cela va pour toutes les autres commissions. Sur des documents officiels, il est bon qu'on évite cela.

A vue d'œil quand on regarde, cela se voit ; au niveau de certaines commissions, c'est même noir. Donc c'est l'observation officielle que je voudrais faire parce que j'ai constaté que ça revient régulièrement dans les rapports.

Merci.

Le Président

Cher collègue, je voudrais vous rassurer que la version officielle est bien signée par les acteurs eux-mêmes. D'accord ? Donc à propos de votre inquiétude, rassurez-vous, les documents sont toujours signés par le président de la Commission et le rapporteur du dossier.

Enfin, l'honorable Aly Badra OUEDRAOGO.

M. Aly Badra OUEDRAOGO (GC/PP)

Merci beaucoup monsieur le Président.

Excellence, je voudrais revenir sur la question n°09 qui a porté sur la réduction du quantum des peines. Je pense qu'en guise de réponse à cette question, le Gouvernement a semblé argumenter en faveur de cette réduction en y relevant bien sûr sa pertinence et son efficience. Et à l'appui même de ce mémoire en défense, il y a une belle allégorie qui a été utilisée à savoir qu'il faut se garder, se prémunir de tuer la poule aux œufs d'or.

En posant cette question, je voudrais, d'entrée de jeu, demander à ce qu'on m'excuse parce que je suis inculte en matière d'économie, de finances et de fiscalité. Ma question pourrait donc s'apparenter à une question de néophyte mais quand même je la pose pour qu'on revienne là-dessus avec un français plus accessible à moi et bien sûr avec une démarche plus éléphantesque et pédagogique pour que je puisse mieux comprendre. Parce que je me suis dit que ce sont les mesures coercitives et contraignantes qui peuvent effectivement contribuer à ce que le gouvernement puisse donc engranger et capitaliser en termes de mobilisation de recettes et aussi de lutte contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale. Mais la réponse du gouvernement semble aller dans le sens bien sûr d'encenser la réduction du quantum des peines.

Donc je voudrais demander à ce qu'on revienne là-dessus pour que je puisse comprendre ce qui parait à mes yeux comme un paradoxe.

Merci monsieur le Président.

Le Président

Merci cher collègue.

Votre intervention vient clore la liste des intervenants. Nous sommes au terme des interventions, je passe la parole à la Commission des finances et du budget (COMFIB) pour répondre aux questions des députés.

Monsieur le Vice-président, vous avez la parole.

M. Issaka TAPSOBA
Vice-président de la COMFIB

Merci beaucoup Excellence.

Je vois qu'il y a principalement deux honorables députés qui nous ont adressé leurs questions.

La première vient de l'honorable SANGARE Moussa par rapport au nombre élevé d'amendements. Il faut relever que dans ce code, il y a eu beaucoup de travaux qui ont été menés depuis l'appropriation jusqu'à l'adoption et il nous parait indiqué de quantifier les amendements qui ont été faits pour plus de traçabilité et de lisibilité des travaux au niveau de la Commission. C'est le premier aspect.

Ensuite, il faut dire aussi qu'il y a eu des questions de légistiques, des questions de formes qui ont été aussi relevées, ce qui a amené la Commission de concert avec le gouvernement, à travailler pour produire le texte que nous avons sous les yeux ce matin.

Par exemple, de 17 titres, nous sommes passés à 15 et de 481 articles, nous sommes à 474. C'est vrai que c'est repris dans le rapport 473, mais quand on prend le document, on est à 474. Donc ça, c'est par rapport à la question de l'honorable SANGARE.

Par rapport à la deuxième observation qui a été faite, il faut dire qu'il y a eu une observation de forme qui a été relevée par l'honorable questeur et nous allons prendre cela en compte.

La dernière observation, c'est par rapport à l'observation de l'honorable COULIBALY Sié et comme Son Excellence s'est déjà prononcé là-dessus, nous n'allons pas y revenir. Sinon effectivement, comme Son Excellence l'a si bien dit, les documents ont été bel et bien signés, j'étais le rapporteur.

Merci bien.

C'est toutes les questions qui ont été adressées à la Commission, je crois que le reste est adressé au gouvernement.

Merci.

Le Président

Je remercie le Vice-président et les membres de la Commission des finances et du budget (COMFIB). Je profite de l'occasion pour féliciter et remercier les membres des 4 autres commissions générales saisies pour avis.

A présent, je donne la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. Aboubakar NACANABO
Ministre de l'Economie et des Finances

Merci bien Excellence… ***(bruit du micro)*** Ça fait peur hein…

Merci bien Excellence Monsieur le Président.

Honorables députés, bonjour à tout le monde.

Bonjour à tous ceux qui sont présents dans cette salle.

Je voudrais avant de répondre aux questions, dire merci à la COMFIB pour le travail gigantesque qui a été fait. Quand on cite le nombre d'amendements, cela montre qu'il y a eu véritablement un travail de fond qui a été fait. Et cela peut bien s'expliquer parce que l'honorable Vice-président de la Commission lui-même est douanier chevronné ; je pense que tout cela peut expliquer les nombreux apports. Mais pour nous, ces nombreux apports ont été largement positifs parce que cela nous a permis d'apporter beaucoup d'améliorations et je crois que c'est vraiment ça l'objectif. Et quand on regarde aussi le nombre et la qualité des personnes qui ont été auditionnées, cela montre que vraiment la COMFIB a pris toutes les dispositions pour s'assurer que ce code soit un code qui réponde aux attentes et cela, nous avons fortement apprécié.

Je vais essayer de répondre aux différentes questions.

Commençant par la question de l'honorable GANSORE Marc Bertin notamment sur les questions liées aux contrôles à la frontière et donc la question des scanners. Je crois que c'est revenu également dans les questions de l'honorable HIEN.

Il faut dire que la question des scanners est très importante parce qu'on a effectivement besoin de ça pour nous assurer que les opérations douanières se passent normalement. Donc c'est pour cela qu'au cours de l'année 2024, il y a eu des engagements en termes d'acquisitions de scanners. À ce jour, nous avons pu recevoir 5 scanners portatifs. On a prévu de commander 18 scanners, 5 sont déjà reçus et les autres sont en cours. Je pense que cela permettra de renforcer les capacités de la douane en termes de contrôle et partant de sauvegarder les recettes fiscales.

Vous avez demandé le prix d'un scanner, j'attends qu'on me fournisse des informations sur le prix du scanner.

La faiblesse de la mise en œuvre du plan stratégique. J'allais dire que les éléments que vous avez relevés, questions de mauvaises planifications ou ambitions non réalistes, ce n'est pas tout à fait cela. La planification a été bien faite mais je pense que c'est dans la mise en œuvre qu'il y a eu quelques difficultés qui sont de plusieurs ordres :

- C'est déjà les questions de capacités de mise en œuvre des acteurs et cela a nécessité qu'il y ait des formations pour que ces acteurs puissent avoir ces capacités pour pouvoir bien prendre en charge le suivi du plan stratégique. Parce qu'un plan stratégique, il est important qu'on puisse faire un suivi et le suivi n'a pas été totalement à la hauteur ;

- Il y a eu aussi quand même une certaine instabilité au niveau de la hiérarchie douanière et cela aussi impacte négativement la mise en œuvre du plan stratégique.

- L'insuffisance des ressources également a été considérée comme l'un des points qui n'a pas permis de pouvoir faire en sorte qu'il y ait un bon suivi de la planification.

Mais c'est pour cela justement que la cellule a été mise en place pour faire en sorte qu'il y ait un bon suivi et que pour 2025, on puisse avoir un meilleur suivi de la mise en œuvre de ce plan stratégique.

Concernant la question des produits dangereux notamment le formol utilisé pour stabiliser les produits alimentaires, et vous avez demandé les quantités annuelles et les destinataires.

Cela demande qu'on fasse un travail de fouille au niveau des statistiques douanières pour sortir des éléments mais je pense que ce sont des éléments qui existent et qui pourront donc vous être envoyés par la suite.

Effectivement, la question de ces produits est très suivie parce que ce sont des produits très dangereux et l'ensemble des produits dangereux font l'objet de suivi. Et d'ailleurs, avant toute importation, il faut une autorisation spéciale d'importation, ce qui permet de faire un suivi et l'autorisation est délivrée au niveau du ministère en charge du commerce.

Je crois que les questions de l'honorable HIEN ont été répondues notamment les questions du scanner mais il y avait la question sur la cellule

de réforme de bilan en 2024. Je ne sais pas si le bilan de 2024 est totalement achevé, donc le DGD (Directeur général des douanes) pourra m'envoyer des éléments sur cela pour que je puisse apporter les réponses.

L'honorable ZOUNGRANA Daniel a parlé de l'exigence de sécurité et de sureté et quelles sont les actions entreprises pour protéger le personnel de la douane. Effectivement, dans le contexte actuel, le personnel de la douane est fortement exposé, ce qui fait qu'il est important que des mesures soient prises.

Aujourd'hui, la douane travaille en parfaite coordination avec l'armée pour faire en sorte qu'ils puissent avoir tous les éléments d'information avant d'aller dans certaines localités et bien sûr dans certaines localités ils sont accompagnés par l'armée pour qu'ils puissent y avoir la protection qu'il faut. Mais en réalité, au-delà de ça, la douane est beaucoup victime de l'incivisme.

Vous avez suivi, il n'y a pas très longtemps, les douaniers ont été pris à partie par des commerçants qui ne voulaient pas s'arrêter lorsqu'on les a sommés de s'arrêter pour contrôler les contenus des véhicules. Il y a également des commerçants qui s'adonnent à des importations de produits dangereux et il y a eu le cas malheureux de Pô où on a perdu des agents de douanes parce que les commerçants n'ont pas voulu obtempérer à l'interpellation de ces agents.

Donc au-delà même de ces questions d'insécurité que nous connaissons, il y a aussi cette question de civisme qui doit être prise avec tout le sérieux qu'il faut pour que la douane puisse faire convenablement son travail.

La question de coopération douanière, les rapports avec les pays frontaliers. Il faut dire effectivement que la douane a des accords de coopérations avec les pays voisins, donc cela permet de partager des informations, de partager des renseignements et bien sûr de fluidifier les opérations de dédouanement. Vous le savez aussi, nous avons même des postes de contrôle juxtaposés pour faciliter les transactions au niveau des frontières.

A ce niveau nous pouvons citer donc l'accord sur l'interconnexion du système douanier avec les douanes de certains pays tels que la Côte d'Ivoire, le Togo, le Mali et le Niger et nous avons également plusieurs accords de coopération douanière qui ont été signés avec la Côte d'Ivoire, le Bénin, le

Ghana, le Mali, le Niger et également la Tunisie. Donc ces accords permettent de faire en sorte que les informations soient partagées et que la douane puisse avoir des opérations douanières beaucoup plus fluides avec les pays avec lesquels nous avons des accords.

Le point des fermetures de certains postes de douanes et les actions entreprises. Effectivement, avec la situation d'insécurité, il y a eu un certain nombre de postes de douane qui ont été fermés pour protéger bien sûr l'intégrité physique des douaniers parce que cela est très important pour nous. Entre temps, quand il y a eu les améliorations dans certaines localités, nous avons procédé à l'ouverture de ces postes et les douaniers ont effectivement pu rejoindre. Nous pouvons dire qu'en 2024, il y a eu 2 ouvertures notamment le poste de Tougan et également le poste de Kanyri qui ont été ouverts pour permettre aux douaniers de continuer à faire leur travail.

L'honorable GUITI Lassina a parlé de la garantie douanière qui a été assouplie avec pour objectif de s'adapter aux besoins des opérateurs économiques. La question était donc de savoir comment faut-il concilier les besoins des opérateurs économiques et la nécessité pour l'administration des douanes de pouvoir faire des recouvrements importants ?

Je crois qu'elle rejoint aussi la question de l'honorable Aly Badra OUEDRAOGO qui a relevé la question des amendes.

Je vais peut-être répondre aux deux questions en même temps pour dire que l'administration des douanes a effectivement pour vocation de faire en sorte qu'on puisse collecter le maximum de recettes au profit du budget de l'Etat. Mais il est important de faire aussi en sorte que dans ces actions de collectes de recettes, que nous puissions penser à la survie des entreprises. Parce que si les actions que nous menons doivent aboutir à la fermeture des entreprises, en ce moment, le peu qu'on pouvait gagner, on ne va plus le gagner. En plus, chaque fermeture d'entreprise s'accompagne bien sûr de pertes d'emploi. Donc les conséquences sociales peuvent être très importantes. Vous savez qu'au niveau des amendes, il y a des amendes qui vont au double ; pas des droits de douanes mais de la valeur des marchandises. Vous imaginez une fraude sur une marchandise d'une valeur de 10 milliards, les amendes peuvent aller à 20 milliards. Donc venir s'ajouter aux droits qu'on va calculer sur les 10 milliards, nous pouvons être dans une situation ou les amendes dépassent même le chiffre d'affaire de l'entreprise.

Si vous prenez les amendes qui dépassent le chiffre d'affaire d'une entreprise alors que le chiffre d'affaire doit servir non seulement à faire des

achats des matières premières et autres, à faire face à un certain nombre de dépenses et donc permettre de dégager une marge bénéficiaire, ce n'est pas évident. Donc on va aboutir à la fermeture de l'entreprise. C'est pour cela que nous avons pensé qu'il est important que les amendes soient bien sûr dissuasives, mais que cela soit à des niveaux raisonnables. Et ce qui se passe aussi, c'est qu'en réalité, les amendes de montants très élevés très souvent ne sont jamais payées. Cela fait l'objet de transactions et on se dit, au lieu de faire des amendes élevées et faire des transactions pour diminuer, pourquoi ne pas placer les amendes à un niveau assez raisonnable pour qu'au moins si on les collecte, que l'entreprise puisse continuer de fonctionner.

Je pense donc que ce sont des choix à faire, des équations importantes à résoudre. Sinon, si on fait uniquement focus sur la question de recouvrement, on va peut-être recouvrer mais après, on n'aura pas d'entreprise demain pour continuer donc de collecter et ça, ce n'est pas quelque chose qu'il faut faire ; on doit travailler à faire en sorte qu'on collecte les droits mais l'entreprise continue d'exister, de créer de l'emploi et bien sûr, de payer ses impôts. Et c'est quelque chose de très important qu'il faut prendre en compte.

Zones franches, port sec, terminal à conteneurs.

Les zones franches, ce sont des zones où on octroie des facilités en matière fiscale pour attirer des entreprises qui viennent pour investir. Cela ne concerne pas uniquement la douane, ça concerne aussi la fiscalité intérieure. C'est vraiment une zone où on essaye de faire en sorte qu'il y ait beaucoup de facilités pour des entreprises qui viennent. On peut cibler par exemple des entreprises qui font des exportations pour faire en sorte qu'elles viennent, qu'elles puissent produire à l'intérieur et exporter. Donc cela permet d'augmenter la valeur ajoutée et faire entrer aussi les devises. Ce sont des mesures qui peuvent être prises pour faciliter les affaires dans des zones bien données et cela permet de créer beaucoup d'emplois et également d'assurer la compétitivité des entreprises.

Les ports sec et les terminaux à containeurs peuvent être les mêmes parce qu'on est dans une situation où lorsque les containeurs doivent arriver dans une zone donnée sous le contrôle de la douane, on va parler de port sec parce qu'on n'a pas la mer. C'est donc vraiment un terminal à containeurs pour les pays qui n'ont pas accès à la mer.

L'honorable FOFANA Haoua a parlé des déchets et débris. Qui est responsable de la gestion de ces déchets et débris ? On a pensé que c'est tellement évident qu'on n'avait pas besoin de mettre cela dans loi. Parce que

quand une entreprise fait rentrer des marchandises ou des matières premières qu'elle doit traiter et que cela dégage des déchets, naturellement c'est l'entreprise qui est responsable de ces déchets. Je pense qu'il doit y avoir d'autres dispositions légales qui prévoient cela et au niveau du code des douanes, nous n'avons pas pensé que c'était nécessaire encore de le rappeler.

L'honorable SANGARE Moussa a posé beaucoup de questions mais sur pratiquement la même problématique. La question de la répartition de l'amende. 75% pour le budget de l'Etat et 25% pour les saisissants.

Vous avez demandé quel était le pourcentage avant mais au regard des développements que vous avez eu à faire, cela montre que vous connaissez déjà le pourcentage mais je vais me faire encore le plaisir de vous rappeler.

Le pourcentage, c'était de 50% pour le budget de l'Etat et 50% pour les saisissants et avec le nouveau code, on a ramené à 75% pour le budget de l'Etat et 25% pour les saisissants.

Je pense que cette question a fait l'objet de beaucoup de débats au niveau de la Commission. Nous avons apporté des réponses et il est important de savoir que la douane d'abord dans ses missions a pour rôle de lutter contre la fraude ; cela est important. Quand on recrute un douanier, on l'affecte dans un poste, il sait que dans ses attributions, il y a la lutte contre la fraude. Et les répartitions d'amendes qui se font, c'est pour les motiver. Mais cela ne devrait pas être une raison pour dire qu'on a diminué le montant des amendes, donc ils ne vont plus lutter contre la fraude. Si un douanier ne lutte plus contre la fraude, il cesse d'être douanier.

Donc c'est important qu'on le sache et nous pensons aussi que mettre 25% à leur disposition, ce n'est pas petit. C'est vrai, on a diminué et vous savez aussi qu'aujourd'hui, on demande des efforts à tous les niveaux. Tout le monde fournit des efforts et je pense que les douaniers aussi seront prêts à fournir ces efforts. Il est donc important de noter que la diminution de cette part accordée aux saisissants ne devrait pas démotiver les agents des douanes. Au contraire, cela devrait même les amener à travailler davantage parce que si on applique 25% sur une base X, cela ne sera pas la même chose que si on applique sur une base X+Y. Cela veut dire qu'il faut qu'ils travaillent à faire en sorte que la base soit plus élevée de sorte que la part de 25% puisse être consistante pour que cela puisse les motiver davantage.

Nous pensons que cela est quelque chose de très important à noter et nous voulons aussi relever que la motivation n'est pas que financière.

Contrairement à ce qu'on peut penser, il y a des gens à qui on donne les motivations financières qui ne seront jamais satisfaits, mais on peut donner d'autres types de motivations qui peuvent les satisfaire. Et je pense que nous avons aussi des agents pour qui ces autres motivations en plus des motivations financières sont importantes.

Donc au niveau de la direction générale des douanes, des efforts sont fournis pour faire en sorte qu'il y ait ces types de motivations non financières qui viennent s'ajouter aux motivations financières. Et nous pensons que cela ne va pas diminuer la motivation des agents et nous pourrons faire le bilan en fin 2025 pour voir ce que cela a donné.

Maintenant vous demandez est-ce qu'on peut à ce stade revenir sur les taux à 60% je crois, ou 50 % selon votre proposition. Je pense qu'on a suffisamment débattu en commission et c'est une position du Conseil des ministres, donc en tant que ministre des finances, je ne peux pas venir ici pour dire de diminuer. Je pense que c'est cette position que le conseil a adoptée et que j'assume pleinement.

Le retrait de la CEDEAO, est-ce que cela aura un impact sur l'application du code des douanes ?

Ce qu'il faut noter, c'est qu'on avait un code communautaire CEDEAO et ce code communautaire CEDEAO avait effectivement pris en compte un certain nombre d'innovations, notamment des innovations liées à la convention de KYOTO révisée et des innovations liées également à l'accord sur la facilitation des échanges. Aujourd'hui, étant donné que nous ne sommes plus de la CEDEAO, notre nouveau code que nous sommes en train de soumettre à votre adoption a pris en compte ces innovations de la convention de KYOTO révisée et de l'accord sur la facilitation des échanges. Ce qui fait que si nous adoptons ce texte, c'est comme si cela comblait le vide qu'il allait y avoir si nous ne sommes plus partants pour le code communautaire CEDEAO.

Et vous avez également noté que si on dit qu'on ne reconnait plus le code communautaire CEDEAO, la CEDEAO aussi ne va pas reconnaitre notre code. Il faut peut-être que j'explique comment un code communautaire fonctionne.

Le code communautaire en fait, c'est un code qui s'applique à tous les pays membres de l'espace communautaire. Et quand on était membre de la CEDEAO, le code communautaire s'appliquait à nous. Ce qui fait que s'il y a

une contradiction entre notre code interne et le code communautaire, c'est le code communautaire qui s'applique.

Maintenant que nous ne sommes plus membre de la CEDEAO et que nous avons notre propre code, c'est notre propre code qui s'applique. Mais il faut aussi noter que nous sommes toujours membre de l'espace UEMOA, cela est important à noter. Mais ce qu'il faut dire, un autre pays membre de la CEDEAO ne peut pas dire qu'il ne reconnait pas notre code ; parce que si un opérateur économique d'un autre pays passe par le Burkina Faso et qu'on doit lui appliquer les textes du Burkina Faso, il ne peut pas dire qu'il ne reconnait pas les textes du Burkina Faso parce que c'est sur notre espace territorial et donc notre code s'applique. Donc je pense que notre code en réalité, avec tous ce qu'on a pris comme innovations en termes de modernisations, cela permettra de placer le code à un niveau plus élevé que la plupart des codes de la sous-région. Et nous pensons aussi que le retrait de la CEDEAO ne devrait pas avoir d'impact dans la mesure où c'est le code communautaire CEDEAO seulement qui ne va plus s'appliquer sur notre territoire.

Le suivi satellitaire assuré par l'administration des douanes en lieu et place de la COTECNA, est-ce qu'il n'y a pas un risque en termes de traçabilité, de spontanéité etc. ?

Il faut dire qu'en réalité, le contrat avec COTECNA a pris fin depuis 2023. Donc actuellement, c'est la douane qui assure ces questions et jusque-là, ça se passe bien. Les seuls points sur lesquels la douane a besoin d'assistance, c'est surtout sur les questions de maintenance parce que les douaniers n'ont pas été formés pour faire de la maintenance. Mais là-aussi, la douane prend les dispositions pour pouvoir signer des contrats avec des entreprises qui peuvent assurer cette maintenance. Sinon, la rupture du contrat avec COTECNA n'empêche pas que la douane puisse faire le travail convenablement.

La question suivante, c'était la question de l'honorable Aly Badra OUEDRAOGO mais je crois que j'y ai répondu. C'est vrai qu'il a demandé de parler en français facile alors que lui-même il se permet d'utiliser un français très soutenu,… ***(Rires)*** mais je pense que c'est vraiment l'idée de faire en sorte que le fait de poursuivre les recettes n'amène pas à fermer les entreprises. C'est quelque chose de très important qu'il faut qu'on note.

Excellence, je crois que j'ai apporté les réponses aux différentes questions.

Merci bien.

Le Président

Je remercie le gouvernement.

Le débat général est clos.

J'appelle à présent en discussion, les articles du projet de loi, objet du dossier n°108.

Je passe la parole à la Commission.

Intitulé du projet de loi. Y a-t-il des observations ?

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, il y a des amendements reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci.
Les visas. Y'a-t-il des observations ?

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Il y a des amendements également, Excellence, reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci.
Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président, nous avons 71 votants.

Merci.

Le Président

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

La Commission a fusionné le Chapitre I et le Chapitre II anciens pour en faire un seul Chapitre I nouveau et a procédé à la renumérotation de la suite des Chapitres.

Chapitre I : Objet, champ d'application et définitions

La Commission a créé et inséré une nouvelle Section I et a procédé à la renumérotation de la suite des Sections.

Section II nouveau : Objet et champ d'application

Article 1. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, il y a des amendements à cet article reportés en note en bas de page.

Le Président

Merci. L'article 1 est mis aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 2. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements consistent à ce que vous avez présenté vous-même et c'est ce que la Commission a retenu. C'est la renumérotation tout simplement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 2 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 3. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n° 126

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note en bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 3 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 4. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence, il n'y a pas d'amendement particulier.

Le Président

Merci. Je mets l'article 4 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a créé et inséré une nouvelle section 2 et à procédé à la renumérotation de la suite des sections.

Section 2 : Définition

Article 5. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, il y a un seul amendement à cet article et c'est reporté en note en bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 5 aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Je voudrais préciser que sur l'article 5, ce n'est pas un seul amendement, c'est plusieurs amendements parce que ça s'étend sur plusieurs pages.

La Commission a fusionné le Chapitre III et le Chapitre IV anciens pour en faire un Chapitre II nouveau.

Chapitre 2 : Tarifs des douanes et bénéfice de la clause transitoire

La Commission a supprimé l'article 6 ancien, renvoyé son contenu au niveau du point 1 de l'article 10 ancien devenu article 9 nouveau et procédé à la renumérotation de la suite des articles.

Article 6 ancien : Supprimé

Section 1 : Tarif à l'importation

Article 6 nouveau, correspondant à l'ancien article 7. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, il y a des amendements à cet article reportés en note en bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 6 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 7 nouveau, correspondant à l'ancien article 8. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement consiste à la renumérotation.

Le président

Merci monsieur le rapporteur. Je mets l'article 7 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 8 nouveau, correspondant à l'ancien article 9. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, la également il s'agit de la renumérotation.

Le Président

Merci. Je mets l'article 8 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section 2 : Tarif à l'exportation

Article 9 nouveau, correspondant à l'ancien article 10. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

.

Le Président

Merci. Je mets l'article 9 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section 3 : Dispositions communes

Article 10 nouveau, correspondant à l'ancien article 11. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 10 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 11 nouveau, correspondant à l'ancien article 12. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement porte sur la renumérotation.

Le Président

Merci. Je mets l'article 11 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a transformé le Chapitre IV ancien en une nouvelle section IV et a procédé à la renumérotation de la suite des chapitres et des sections.

Section 4 : Bénéfice de la clause transitoire

Article 12 nouveau, correspondant à l'ancien 13. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 12 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a déplacé l'ancien chapitre V du Titre I et en a fait une section I du nouveau chapitre I du Titre XV nouveau.

La Commission a déplacé l'article 14 ancien et l'a inséré après l'article 477 ancien, devenu article 467 nouveau pour en faire un nouvel article 468.

La Commission a procédé à la renumérotation de la suite des chapitres et des articles.

Chapitre V ancien : déplacé.

Article 14 ancien : déplacé.

L'ancien Chapitre VI devient Chapitre III nouveau.

Chapitre III : Modalités d'application du tarif des douanes

Section I : généralités

Article 13 nouveau, correspondant à l'ancien article 15. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement consiste à la renumérotation.

Le Président

Merci. Je mets l'article 13 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section II : Espèce tarifaire d'une marchandise

Article 14 nouveau, correspondant à l'ancien article 16. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement consiste en la renumérotation.

Le Président

Merci. Je mets l'article 14 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 15 nouveau, correspondant à l'ancien article 17. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note en bas de page.

Le Président

Je mets l'article 15 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section III : Origine et provenance des marchandises

La Commission a remplacé l'intitulé du paragraphe I « *Définition de l'origine et champ d'application* » par « *Origine des marchandises* ».

Paragraphe I : Origine des marchandises

Article 16 nouveau, correspondant à l'ancien article 18. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note en bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. Je mets l'article 16 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a remplacé « Paragraphe II » par « A » et a procédé à la renumérotation de la suite des paragraphes.

A - Règles d'origine

Article 17 nouveau, correspondant à l'ancien article 19. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 17 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a remplacé « Paragraphe III » par « B » et a procédé à la renumérotation de la suite des paragraphes.

B - Preuve de l'origine

Article 18 nouveau, correspondant à l'ancien article 20. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le président

Merci. Je mets l'article 18 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a remplacé « Paragraphe IV » par « Paragraphe II ».

Paragraphe II : Provenance des marchandises

Article 19 nouveau, correspondant à l'ancien article 21. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci, monsieur le rapporteur. Je mets l'article 19 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section IV : Valeur en douane des marchandises

Paragraphe I : A l'importation

Article 20 nouveau, correspondant à l'ancien article 22. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Je mets l'article 20 nouveau, aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe II : A l'exportation

Article 21 nouveau, correspondant à l'ancien article 23. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 21 nouveau, aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section V : Poids des marchandises

Article 22 nouveau, correspondant à l'ancien article 24. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 22 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

L'ancien chapitre VII devient chapitre IV.

Chapitre IV : Prohibitions

Section I : généralités

Article 23 nouveau, correspondant à l'ancien article 25. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 23 nouveau, aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section II : prohibitions relatives à la protection des marques, aux indications d'origine et à la propriété intellectuelle

Article 24 nouveau, correspondant à l'ancien article 26. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 24 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 25 nouveau, correspondant à l'ancien article 27. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le président

Merci. Je mets l'article 25 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 26 nouveau, qui correspond à l'ancien article 28. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 26 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 27 nouveau, correspondant à l'ancien article 29. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 27 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 28 nouveau, correspondant à l'ancien article 30. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui, je m'excuse.
Merci Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 28 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section III : Autres prohibitions

Article 29 nouveau, correspondant à l'ancien article 31. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 29 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 30 nouveau, correspondant à l'ancien article 32. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 30 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a déplacé l'ancien chapitre VIII et en a fait la nouvelle section II du nouveau chapitre I du nouveau Titre XV.

La Commission a aussi déplacé l'article 33 ancien qui est devenu l'article 469 nouveau.

Chapitre VIII ancien : déplacé.

Article 33 ancien : déplacé.

L'ancien chapitre IX devient le nouveau chapitre V.

Chapitre V : Dispositions spéciales

Section I : Décisions anticipées

La Commission a renvoyé le contenu de l'ancien article 35 au niveau du point 2 de l'article 31 nouveau, ancien article 34.

Article 31 nouveau, correspondant à l'ancien article 34. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 31 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a supprimé l'article 35 ancien, son contenu ayant été renvoyé au niveau de l'article 31 nouveau. Elle a procédé à la renumérotation de la suite des articles.

Article 35 ancien : supprimé.

Section II : Communication d'informations

Article 32 nouveau qui correspond à l'ancien article 36. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 32 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 33 nouveau, correspondant à l'ancien article 37. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 33 nouveau aux voix :
Contre : 00

Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 34 nouveau, correspondant à l'ancien article 38. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. Je mets l'article 34 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 35 nouveau, correspondant à l'ancien article 39. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci, monsieur le rapporteur. Je mets l'article 35 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 36 nouveau, correspondant à l'ancien article 40. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 36 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section III : Coopération, partenariat et statut d'opérateur économique

Article 37 nouveau, correspondant à l'ancien article 41. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB du dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 37 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 38 nouveau, correspondant à l'ancien article 42. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 38 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 39 nouveau, correspondant à l'ancien article 43. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. Je mets l'article 39 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 40 correspondant à l'ancien article 44. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 40 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 41 nouveau, correspondant à l'ancien article 45. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 41 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section IV : Représentation en douane

Article 42 nouveau, correspondant à l'ancien article 46. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 42 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

L'article 43 nouveau, correspondant à l'ancien article 47. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, un seul amendement en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. Je mets l'article 43 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

L'article 44 nouveau, correspondant à l'ancien article 48. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci, je mets l'article 44 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

A présent, je mets le TITRE I aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a inséré « CHAMP D'ACTION, » avant « ORGANISATION » au niveau de l'intitulé du TITRE II ancien.

TITRE II : CHAMP D'ACTION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES

Chapitre I : Champ d'action de l'administration des douanes

L'article 45 nouveau, correspondant à l'ancien article 49. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 45 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 46. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 46 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre II : Création, organisation et fonctionnement des bureaux, postes et brigades de douane

L'article 47 nouveau, correspondant à l'ancien article 51. La Commission a la Parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 47 nouveau aux voix avec l'amendement porté par le gouvernement :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 48 nouveau, correspondant à l'ancien article 52. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 48 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 49 nouveau, correspondant à l'ancien article 53. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 49 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 50 nouveau, correspondant à l'ancien article 54. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 50 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 51 nouveau, correspondant à l'ancien article 55. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 51 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 52 nouveau, correspondant à l'ancien article 56. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 52 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre III : Immunités, sauvegarde et obligations des agents des douanes

Article 53 nouveau, correspondant à l'ancien article 57. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 53 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00

Pour : 71
Adopté.

Article 54 nouveau, correspondant à l'ancien article 58. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 54 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 55 nouveau, correspondant à l'ancien article 59. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 55 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 56 nouveau, correspondant à l'ancien article 60. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 56 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 57 nouveau, correspondant à l'ancien article 61. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 57 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 58 nouveau, correspondant à l'ancien article 62. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 58 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 59 nouveau, correspondant à l'ancien article 63. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 59 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 60 nouveau, correspondant à l'ancien article 64. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 60 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre IV : Pouvoirs des agents des douanes

Section I : Pouvoir de police judiciaire

La Commission a remplacé le contenu l'article 65 ancien devenu article 61 nouveau par la disposition en gras.

Article 61 nouveau, correspondant à l'ancien article 65. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, tout l'article est un amendement et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 61 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a remplacé l'ancienne Section I par une nouvelle Section II et a procédé à la renumérotation de la suite des sections.

Section II : Droit de visite des marchandises, des moyens de transport et des personnes.

Article 62 nouveau, correspondant à l'ancien article 66. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 62 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 63 nouveau, correspondant à l'ancien article 67. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Je mets l'article 63 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 64 nouveau, correspondant à l'ancien article 68. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 64 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 65 nouveau, correspondant à l'ancien article 69. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 65 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 66 nouveau, correspondant à l'ancien article 70. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 66 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 67 nouveau, correspondant à l'ancien article 71. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 67 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 68 nouveau, correspondant à l'ancien article 72. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 68 nouveau aux voix avec l'amendement porté par le gouvernement :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a remplacé l'ancienne Section II par une nouvelle Section III et a procédé à la renumérotation de la suite des sections.

Section III : Droit d'accès aux locaux et lieux à usage professionnel

Article 69 nouveau, correspondant à l'ancien article 73. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 69 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a remplacé l'ancienne Section III par une nouvelle Section IV et a procédé à la renumérotation de la suite des sections.

Section IV : Visites domiciliaires

Article 70 nouveau, correspondant à l'ancien article 74. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 70 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a remplacé l'ancienne Section IV par une nouvelle Section V et a procédé à la renumérotation de la suite des sections.

Section V : Contrôle douanier des envois par la poste et des envois express

Article 71 nouveau, correspondant à l'ancien article 75. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 71 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a remplacé l'ancienne Section V par une nouvelle Section VI et a procédé à la renumérotation de la suite des sections.

Section VI : Droit de communication particulier à l'administration des douanes

Article 72 nouveau, correspondant à l'ancien article 76. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 72 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 73 nouveau, correspondant à l'ancien article 77. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 73 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a remplacé l'ancienne Section VI par une nouvelle Section VII et a procédé à la renumérotation de la suite des sections.

Section VII : Contrôle après dédouanement

Article 74 nouveau, correspondant à l'ancien article 78. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. Je mets l'article 74 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 75 nouveau, correspondant à l'ancien article 79. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et porté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 75 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a remplacé l'ancienne Section VII par une nouvelle Section VIII et a procédé à la renumérotation de la suite des sections.

Section VIII : Contrôle des opérations ayant bénéficié d'avantages douaniers dérogatoires au droit commun

Article 76 nouveau, correspondant à l'ancien article 80. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 76 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a remplacé l'ancienne Section VIII par une nouvelle Section IX et a procédé à la renumérotation de la suite des sections.

Section IX : Contrôle des voyageurs et de leurs bagages

Article 77 nouveau, correspondant à l'ancien article 81. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 77 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 78 nouveau, correspondant à l'ancien article 82. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 78 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 79 nouveau, correspondant à l'ancien article 83. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 79 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 80 nouveau, correspondant à l'ancien article 84. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 80 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 81 nouveau, correspondant à l'ancien article 85. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 81 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 82 nouveau, correspondant à l'ancien article 86. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 82 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 83 nouveau, correspondant à l'ancien article 87. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 83 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a remplacé l'ancienne Section IX par une nouvelle Section X et a procédé à la renumérotation de la suite des sections.

Section X : Contrôle de l'identité des personnes

Article 84 nouveau, correspondant à l'ancien article 89. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 84 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a remplacé l'ancienne Section X par une nouvelle Section XI et a procédé à la renumérotation de la suite des sections.

Section XI : Recours a personnes qualifiées et a indicateurs

Article 85 nouveau, correspondant à l'ancien article 89. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 85 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 86 nouveau, correspondant à l'ancien article 90. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 86 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 87 nouveau, correspondant à l'ancien article 91. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 87 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a remplacé l'ancienne Section XI par une nouvelle Section XII et a procédé à la renumérotation de la suite des sections.

Section XII : Procédures spéciales d'enquêtes douanières

Paragraphe I : Livraison surveillée

Article 88 nouveau, correspondant à l'ancien article 92. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 88 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe II : Infiltration

Article 89 nouveau, correspondant à l'ancien article 93. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Je mets l'article 89 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 90 nouveau, correspondant à l'ancien article 94. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci deux fois parce que j'ai oublié de vous dire merci à l'article 89. *(Rires)*

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Je vous en prie.

Le Président

Je mets l'article 90 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

A présent je mets le Titre II aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

TITRE III : CONDUITE ET MISE EN DOUANE DES MARCHANDISES

Chapitre I : Importation

Section I : Transport par voie terrestre

La Commission a supprimé l'article 95 ancien et son contenu devient le point 1 de l'article 91 nouveau.

Article 95 ancien : Supprimé.

Article 91 nouveau, correspondant à l'ancien article 96. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 91 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 92 nouveau, correspondant à l'ancien article 97. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 92 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section II : Transport par voie aérienne

Article 93 nouveau, correspondant à l'ancien article 98. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 93 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 94 nouveau, correspondant à l'ancien article 99. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 94 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 95 nouveau, correspondant à l'ancien article 100. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 95 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 96 nouveau, correspondant à l'ancien article 101. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 96 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 97 nouveau, correspondant à l'ancien article 102. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 97 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section III : Dispositions communes aux modes de transport terrestre et aérien

Article 98 nouveau, correspondant à l'ancien article 103. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 98 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 99 nouveau, correspondant à l'ancien article 104. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 99 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 100 nouveau, correspondant à l'ancien article 105. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 100 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre II : Exportations

Article 101 nouveau, correspondant à l'ancien article 106. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 101 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 102 nouveau, correspondant à l'ancien article 107. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 102 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 103 nouveau, correspondant à l'ancien article 108. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 103 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 104 nouveau, correspondant à l'ancien article 109. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 104 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

A présent, je mets le Titre III aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

TITRE IV : REGLES APPLICABLES AUX MARCHANDISES INTRODUITES SUR LE TERRITOIRE DOUANIER EN ATTENTE D'UNE DESTINATION DOUANIERE

Chapitre I : Introduction des marchandises dans le territoire douanier

Article 105 nouveau, correspondant à l'ancien article 110. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 105 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 106 nouveau, correspondant à l'ancien article 111. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 106 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 107 nouveau, correspondant à l'ancien article 112. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 107 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre II : Présentation en douane des marchandises

Article 108 nouveau, correspondant à l'ancien article 113. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 108 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 109 nouveau, correspondant à l'ancien article 114. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 109 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre III : Déclaration sommaire et déchargement des marchandises présentées en douane

Article 110 nouveau, correspondant à l'ancien article 115. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 110 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00

Pour : 71
Adopté.

L'article 111 nouveau, correspondant à l'ancien article 116. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 111 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

L'article 112 nouveau, correspondant à l'ancien article 117. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 112 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

L'article 113 nouveau, correspondant à l'ancien article 118. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 113 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre IV : Magasins et aires de dédouanement, terminaux à conteneurs et ports secs

L'article 114 nouveau, correspondant à l'ancien article 119. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 114 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 115 nouveau, correspondant à l'ancien article 120. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 115 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 116 nouveau, correspondant à l'ancien article 121. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 116 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 117 nouveau, correspondant à l'ancien article 122. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 117 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 118 nouveau, correspondant à l'ancien article 123. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 118 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre V : Obligation de donner une destination douanière aux marchandises présentées en douane

Article 119 nouveau, correspondant à l'ancien article 124. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 119 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 120 nouveau, correspondant à l'ancien article 125. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 120 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 121 nouveau, correspondant à l'ancien article 126. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 121 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

A présent, je mets le Titre IV aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

TITRE V : OPERATIONS DE DEDOUANEMENT

Chapitre I : Déclaration en détail

Section I : Caractère obligatoire de la déclaration en détail

Article 122 nouveau, correspondant à l'ancien article 127. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le président

Merci. Je mets l'article 122 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 123 nouveau, correspondant à l'ancien article 128. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 123 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 124 nouveau, correspondant à l'article 129 ancien. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 124 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 125 nouveau, correspondant à l'ancien article 130. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 125 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section II : Personnes habilitées à déclarer les marchandises en détail

La Commission a reformulé le contenu de l'article 131 ancien devenu article 126 nouveau.

Article 126 nouveau, correspondant à l'ancien article 131. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 126 aux voix :
Contre : 00

Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 127 nouveau, correspondant à l'ancien article 132. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 127 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 128 nouveau, correspondant à l'ancien article 133. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 128 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 129 nouveau, correspondant à l'ancien article 134. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 129 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section III : Déclaration pour reconnaissance

Article 130 nouveau, correspondant à l'ancien article 135. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 130 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section IV : Forme, énonciations, enregistrement, modification et annulation de la déclaration en détail

Article 131 nouveau, correspondant à l'ancien article 136. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Je mets l'article 131 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 132 nouveau, correspondant à l'article 137. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le président

Merci. Je mets l'article 132 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 133 nouveau, correspondant à l'ancien article 138. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 133 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 134 nouveau, correspondant à l'ancien article 139. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 134 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 135 nouveau, correspondant à l'ancien article 140. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 135 nouveau aux voix.
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 136 nouveau, correspondant à l'ancien article 141. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Je mets l'article 136 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 137 nouveau, correspondant à l'ancien article 142. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Donc je mets l'article 137 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 138 nouveau, correspondant à l'ancien article 143. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 138 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 139 nouveau, correspondant à l'ancien article 144. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 139 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 140 nouveau, correspondant à l'ancien article 145. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 140 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 141 nouveau qui correspond à l'ancien article 146. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 141 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 142 nouveau qui correspond à l'ancien article 147. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 142 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

L'article 143 nouveau, correspondant à l'ancien article 148. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 143 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section V : Procédures simplifiées

L'article 144 nouveau, correspondant à l'ancien article 149. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 144 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre II : Vérification des déclarations et des marchandises

Section I : Conditions dans lesquelles à lieu la vérification des déclarations et des marchandises

L'article 145 nouveau, correspondant à l'ancien article 150. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 145 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 146 nouveau, correspondant à l'ancien article 151. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 146 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 147 nouveau, correspondant à l'ancien article 152. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 147 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 148 nouveau, correspondant à l'ancien article 153. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 148 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 149 nouveau, correspondant à l'ancien article 154. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 149 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 150 nouveau qui correspond à l'ancien article 155. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 150 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 151 nouveau, correspondant à l'ancien article 156. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 151 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 152 nouveau, correspondant à l'ancien article 157. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 152 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 153 nouveau, correspondant à l'ancien article 158. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 153 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section II : Règlement des contestations portant sur l'espèce, l'origine ou la valeur des marchandises

Article 154 nouveau, correspondant à l'ancien article 159. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et portés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 154 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section III : Application des résultats de la vérification

Article 155 nouveau correspond à l'ancien article 160. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 155 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre III : Liquidation et acquittement des droits et taxes

Section I : Liquidation des droits et taxes

Article 156 nouveau, correspondant à l'ancien article 161. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 156 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 157 nouveau, correspondant à l'ancien article 162. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 157 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 158 nouveau, correspondant à l'ancien article 163. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 158 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section II : Paiement au comptant

Article 159 nouveau, correspondant à l'ancien article 164. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 159 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 160 nouveau, correspondant à l'ancien article 165. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 160 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

L'article 161 nouveau qui correspond à l'ancien article 166. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 161 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section III : Crédit des droits et taxes

Article 162 nouveau, correspondant à l'ancien article 167. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 162 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section IV : Remboursement et remise des droits et taxes

Article 163 nouveau, correspondant à l'ancien article 168. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, l'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 163 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 164 nouveau, correspondant à l'ancien article 169. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. Je mets l'article 164 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 165 nouveau, correspondant à l'ancien article 170. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui Excellence, les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 165 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Il est exactement 13 heures 30 minutes. On a le choix de marquer maintenant la pause et de revenir continuer. La plénière étant programmée pour deux jours, l'idée c'est de permettre à ce que nous puissions évoluer beaucoup plus sereinement.

On aura besoin de combien de temps ? 45 minutes, c'est suffisant ?

Il est 13 heures 30 minutes, si on peut se retrouver à 14 heures 30 minutes, ça fait une heure en tout. J'espère que l'hémicycle ne va pas se dégarnir entre temps ! ***(Rires)***

Nous allons donc, suspendre la séance pour une heure, le temps de prendre un peu de force.

La séance est donc suspendue pour une heure.

(La séance suspendue à 13 heures 31 minutes est reprise à 14 heures 41 minutes)

Le Président

La séance est reprise. ***(Coup du maillet)***

Monsieur le Vice-président de la COMFIB, mon attention a été attirée sur l'article 9 sous la section 2 : Tarifs à l'exportation.

L'article tel que nous l'avons adopté, il est écrit ce qui suit : « Les marchandises qui sortent sur le territoire douanier national sont soumises à l'acquittement des droits et taxes à l'exportation inscrits aux tarifs des douanes ».

Mon attention a surtout été attirée du fait que « les marchandises qui sortent **du** territoire douanier national … ». C'est bien cela ?

Chers collègues, je voudrais soumettre à nouveau aux voix, l'article 9 avec cette proposition d'amendement.

Je donne lecture du premier point avec l'amendement proposé par la Commission : « les marchandises qui sortent **du** territoire douanier national sont soumises à l'acquittement des droits et taxes à l'exportation inscrits aux tarifs des douanes ». Donc « **du** » remplace « sur le ».

Donc, je remets l'article 9 nouveau aux voix avec l'amendement proposé par la Commission :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Nous pouvons reprendre le cours de l'examen du texte.

Chapitre IV : Enlèvement des marchandises

Section I : Règles générales

Article 166 nouveau, correspondant à l'ancien article 171. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Excellence, l'amendement est en gras et reporté en bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. Je mets l'article 166 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section II : Crédit d'enlèvement

Article 167 nouveau, correspondant à l'ancien article 172. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 167 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section III : Rôles et responsabilités des receveurs

Article 168 nouveau, correspondant à l'ancien article 173. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci bien Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. Je mets l'article 168 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 169 nouveau, correspondant à l'ancien article 174. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 169 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre V : Dette douanière et garanties

Section I : Dette douanière

Paragraphe I : Dette douanière à l'importation

Article 170 nouveau, correspondant à l'ancien article 175. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 170 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe II : Dette douanière à l'importation née en raison d'une inobservation

Article 171 nouveau, correspondant à l'ancien article 176. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 171 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe III : Dette douanière a l'importation et perfectionnement passif

Article 172 nouveau, correspondant à l'ancien article 177. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 172 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe IV : Dette douanière a l'exportation née en raison d'une inobservation

Article 173 nouveau, correspondant à l'ancien article 178. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 173 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe V : Lieu de naissance de la dette douanière

Article 174 nouveau, correspondant à l'ancien article 179. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 174 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe VI : Notification de la dette douanière

Article 175 nouveau, correspondant à l'ancien article 180. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 175 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe VII : Prescription de la dette douanière

Article 176 nouveau, correspondant à l'ancien article 181. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 176 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Paragraphe VIII : Extinction de la dette douanière

Article 177 nouveau, correspondant à l'ancien article 182. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 177 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe IX : L'admission en non-valeur

Article 178 nouveau, correspondant à l'ancien article 183. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 178 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe X : Interdictions et restrictions

Article 179 nouveau, correspondant à l'ancien article 184. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 179 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 180 nouveau, correspondant à l'ancien article 185. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 180 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section II : Garantie d'un montant d'une dette douanière existante ou potentielle

Paragraphe I : Dispositions générales

Article 181 nouveau, correspondant à l'ancien article 186. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. Je mets l'article 181 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe II : Constitution et montant de la garantie

Article 182 nouveau, correspondant à l'ancien article 187. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 182 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe III : Mode de garantie

Article 183 nouveau, correspondant à l'ancien article 188. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 183 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe IV : Garantie complémentaire ou de remplacement

Article 184 nouveau, correspondant à l'ancien article 189. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 184 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe V : Libération de la garantie.

Article 185 nouveau, correspondant à l'ancien article 190. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 185 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

A présent, je mets le titre V aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

TITRE VI : REGIME DOUANIER ECONOMIQUE

Chapitre I : Régime général des acquis à caution

Section I : Principes

Article 186 nouveau, correspondant à l'ancien article 191. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 186 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 187 nouveau, correspondant à l'ancien article 192. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 187 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 188 nouveau, correspondant à l'ancien article 193. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 189 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section II : Décharge des acquis à caution

Article 190 nouveau, correspondant à l'ancien article 195. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci pour l'article 189 nouveau et 190 maintenant. Je mets l'article 190 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 191 nouveau, correspondant à l'ancien article 196. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 191 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre II : Transit douanier

Section I : Dispositions générales

Article 192 nouveau, correspondant à l'ancien article 197. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 192 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 193 nouveau, correspondant à l'ancien article 198. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 193 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 194 nouveau, correspondant à l'ancien article 199. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 194 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 195 nouveau, correspondant à l'ancien article 200. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 195 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 196 nouveau, correspondant à l'ancien article 201. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 196 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 197 nouveau, correspondant à l'ancien article 202. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 197 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 198 nouveau, correspondant à l'ancien article 203. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 198 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 199 nouveau, correspondant à l'ancien article 204. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 199 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 200 nouveau, correspondant à l'ancien article 205. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 200 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 201 nouveau, correspondant à l'ancien article 206. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 201 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a fait du contenu de l'article 207 ancien le point 2 de l'article 201 nouveau.

Article 207 ancien supprimé

Section II : Transit national ou ordinaire

Article 202 nouveau, correspondant à l'ancien article 208. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 202 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 203 nouveau, correspondant à l'ancien article 209. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 203 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 204 nouveau, correspondant à l'ancien article 210. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 204 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 205 nouveau, correspondant à l'ancien article 211. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 205 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 206 nouveau, correspondant à l'ancien article 212. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 206 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 207 nouveau, correspondant à l'ancien article 213. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 207 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 208 nouveau, correspondant à l'ancien article 214. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 208 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section III : Transit communautaire

Article 209 nouveau, correspondant à l'ancien article 215. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 209 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section IV : Transit international

Article 210 nouveau, correspondant à l'ancien article 216. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 210 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre III : Transbordement

Article 211 nouveau, correspondant à l'ancien article 217. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 211 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 212 nouveau, correspondant à l'ancien article 218. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 212 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 213 nouveau, correspondant à l'ancien article 219. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 213 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre IV : Entrepôt de douane

Section I : Définition, effets et catégories

Article 214 nouveau, correspondant à l'ancien article 220. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 214 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section II : Entrepôt public

Paragraphe I : Etablissement d'entrepôt public

Article 215 nouveau, correspondant à l'ancien article 221. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 215 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a fait du contenu de l'article 223 ancien le quatrième point de l'article 216 nouveau.

Article 216 nouveau, correspondant à l'ancien article 222. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 216 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

L'article 223 ancien supprimé.

Paragraphe II : Utilisation de l'entrepôt public et séjour des marchandises

Article 217 nouveau, correspondant à l'ancien article 224. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 217 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 218 nouveau, correspondant à l'ancien article 225. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 218 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00

Pour : 71
Adopté.

Article 219 nouveau, correspondant à l'ancien article 226. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 219 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section III : Entrepôt privé

Article 220 nouveau, correspondant à l'ancien article 227. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 220 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 221 nouveau, correspondant à l'ancien article 228. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 221 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 222 nouveau, correspondant à l'ancien article 229. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

S'il vous plaît, revenez à l'article 218.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Oui.

Le Président

Il y a une coquille qu'il faut corriger. « L'entrepositaire et le concessionnaire acquittent solidairement les droits et taxes ou **restituer** les avantages rattachés. »

C'est « **restituent** ». C'est bien cela ? Tout le monde a suivi ?

Je relis le point 1 : « L'entrepositaire et le concessionnaire acquittent solidairement les droits et taxes ou **restituent** les avantages attachés à l'exportation conférés au moment de la mise en entrepôt sur les marchandises entrées en entrepôt public qu'ils ne peuvent représenter au service des douanes en même quantité et qualité, sans préjudice des pénalités encourues. »

Donc c'est « **restituent** » et non restituer.

Je remets aux voix l'article 218 nouveau avec l'amendement :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Le Président

Article 222 nouveau, correspondant à l'ancien article 229. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 222 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 223 nouveau, correspondant à l'ancien article 230. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 223 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section IV : Entrepôt spécial

Article 224 nouveau, correspondant à l'ancien article 231. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 224 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 225 nouveau, correspondant à l'ancien article 232. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 225 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 226 nouveau, correspondant à l'ancien article 233. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 226 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 227 nouveau, correspondant à l'ancien article 234. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 227 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Section V : Dispositions applicables à tous les entrepôts de stockage

Article 228 nouveau, correspondant à l'ancien article 235. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 228 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 229 nouveau, correspondant à l'ancien article 236. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 229 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 230 nouveau, correspondant à l'ancien article 237. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. Je mets l'article 230 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 231 nouveau, correspondant à l'ancien article 238. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 231 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 232 nouveau, correspondant à l'ancien article 239. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 232 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 233 nouveau, correspondant à l'ancien article 240. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 233 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 234 nouveau, correspondant à l'ancien article 241. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 234 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 235 nouveau, correspondant à l'ancien article 242. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 235 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 236 nouveau, correspondant à l'ancien article 243. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 236 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 237 nouveau, correspondant à l'ancien article 244. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 237 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 238 nouveau, correspondant à l'ancien article 245. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 238 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 239 nouveau, correspondant à l'ancien article 246. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 239 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 240 nouveau, correspondant à l'ancien article 247. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 240 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre V : Perfectionnement actif

Article 241 nouveau, correspondant à l'ancien article 248. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 241 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00

Pour : 71
Adopté.

Article 242 nouveau, correspondant à l'ancien article 249. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 242 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 243 nouveau, correspondant à l'ancien article 250. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 243 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 244 nouveau, correspondant à l'ancien article 251. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 244 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Mon attention a été attirée sur l'article 236, le point 4. Il y a un « a » qui a sauté quelque part. Je vais donc donner lecture avec l'amendement qui est proposé : « L'administration des douanes peut autoriser certaines manipulations des produits placés en entrepôt de douane. Ces manipulations consistent notamment : (le point 4, il était écrit directement) « effectuer tout autre manipulation nécessaire ». Mais c'est plutôt, « **à** effectuer toute autre manipulation nécessaire pour améliorer leur présentation ou leur qualité marchande ou les conditionner pour le transport, telles que la division ou la réunion de colis, l'assortiment et le classement des marchandises, le changement d'emballage. »

Il y a la préposition « **à** » qui avait sauté.

Je vais remettre aux voix l'article 236 avec l'amendement proposé :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 245 nouveau, correspondant à l'ancien article 252. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 245 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 246 nouveau, correspondant à l'ancien article 253. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 246 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 247 nouveau, correspondant à l'ancien article 254. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 247 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section IV : Entrepôt spécial.

Article 248 nouveau, correspondant à l'ancien article 255. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 248 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 249 nouveau, correspondant à l'ancien article 256. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 249 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00

Pour : 71
Adopté.

Article 250 nouveau, correspondant à l'ancien article 257. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 250 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre VI : Perfectionnement passif.

La Commission a déplacé les contenus des articles 259 et 260 anciens pour en faire respectivement un point 2 et un point 3 nouveau de l'article 251 nouveau, ancien article 258.

Article 251 nouveau, correspondant à l'ancien article 258. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 251 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 259 ancien supprimé,

Article 260 ancien supprimé.

Article 252 nouveau, correspondant à l'ancien article 261. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 252 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 253 nouveau, correspondant à l'ancien article 262. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 253 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 254 nouveau, correspondant à l'ancien article 263. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 254 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 255 nouveau, correspondant à l'ancien article 264. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 255 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 256 nouveau, correspondant à l'ancien article 265. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 256 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 257 nouveau, correspondant à l'ancien article 266. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 257 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 258 nouveau, correspondant à l'ancien article 267. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 258 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 259 nouveau, correspondant à l'ancien article 268. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 259 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre VII : Transformation sous douane de marchandises destinées à la mise à la consommation

Article 260 nouveau, correspondant à l'ancien article 269. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 260 nouveau aux voix :
Contre : 00

Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 261 nouveau, correspondant à l'ancien article 270. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 261 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 262 nouveau, correspondant à l'ancien article 271. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 262 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 263 nouveau, correspondant à l'ancien article 272. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 263 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre VIII : Usine exercée

Article 264 nouveau, correspondant à l'ancien article 273. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 264 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 265 nouveau, correspondant à l'ancien article 274. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 265 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 266 nouveau, correspondant à l'ancien article 275. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 266 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre IX : Drawback

La Commission a déplacé le contenu de l'article 277 ancien qui devient le nouveau point 2 du nouvel article 267.

Article 267 nouveau, correspondant à l'ancien article 276. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 267 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 277 ancien fusionné avec l'article 276 ancien.

Article 268 nouveau, correspondant à l'ancien article 278. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 268 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 269 nouveau, correspondant à l'ancien article 279. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 269 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00

Pour : 71
Adopté.

Chapitre X : Admission temporaire

Article 270 nouveau, correspondant à l'ancien article 280. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 270 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 271 nouveau, correspondant à l'ancien article 281. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 271 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 272 nouveau, correspondant à l'ancien article 282. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 272 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 273 nouveau, correspondant à l'ancien article 283. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 273 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 274 nouveau, correspondant à l'ancien article 284. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 274 nouveau aux voix :

Contre :… (*échange entre le Vice-président de la Commission et le Rapporteur*)

C'est cela aussi la légistique. Nous sommes confrontés à une virgule, on ne sait pas si finalement il faut la garder ou s'il faut l'enlever. Aussi, s'il faut garder le « et » ou l'enlever. Il s'agit de l'article 274, la formulation du projet de loi comportait déjà cette virgule et ce « et ».

Le point 2, il y est écrit : « Une prorogation de délai peut cependant être accordée, dans les cas dûment justifiés, par l'autorité ayant accordé l'admission temporaire, et moyennant renouvellement des engagements souscrits. »

Notre attention a été attirée sur le fait que la virgule est de trop.

(Murmures et commentaires des députés)

La question, c'est de savoir est-ce qu'avec ou sans la virgule, le sens change ? Parce qu'on comprend que la prorogation de délai est accordée par une autorité. C'est l'autorité qui a accordé l'admission temporaire. Et cette prorogation de délai, c'est à condition que l'on souscrive les engagements. C'est un cumul.

(Petit temps mort. Discussion, concertation en vue de trouver la bonne formule)

Je ne suis pas spécialiste de la langue française, mais en principe les virgules évoluent à deux. Si vous regardez ce qui est entre « une prorogation de délai peut être cependant accordée, dans les cas dûment justifiés, ces deux virgules, si on enlève le bout de phrase « dans les cas dûment justifiés » toute la phrase se comprend. Le virgules en principe avancent à deux.

Maintenant cette virgule que nous avons vers la fin, on ne peut pas enlever ce qui suit qui est une condition. Donc on peut enlever la virgule et garder « et » moyennant renouvellement des engagements souscrits. Parce que c'est une condition de la prorogation de délai.

Les grammairiens, il faut nous aider. C'est pourquoi, il faut qu'on écrive en moré, en Dioula, Fulfuldé.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Vous permettez, Excellence ?

Le Président

Allez-y !

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

En fait le moyennant, c'est déjà une condition, donc en mettant moyennant on a plus besoin du « et ». Le moyennant c'est la réserve en fait, c'est la condition on a plus besoin de « et » la liaison ici. Et cela facilite tout. Le problème est résolu en enlevant le « et ». C'est tout. On ne peut pas mettre « et » et « moyennant » ensemble ici. Moyennant déjà, c'est la condition. C'est vrai on ne peut pas mettre les deux à la fois ici. On a dit à condition, donc on ne peut plus mettre le « et » ici.

Le Président

Oui. Allez-y !

M. Drissa KY (GC/PDCE)

Pour ma part, c'est la virgule qu'il faut enlever parce qu'on ne peut pas mettre une virgule et un « et » en même temps. Et comme le « et » veut dire qu'il y a une condition, alors il convient qu'on laisse le « et » et c'est la virgule qu'il faut enlever. *(Commentaires des députés)*

Le Président

Dans la procédure législative, il est possible de réserver la disposition, d'avancer avec les autres dispositions, le temps pour nous, au besoin, de revenir dessus avec beaucoup plus de sérénité. *(Commentaires des députés)*

C'est bon, on peut avancer ? On va réserver l'article 274, mettons-le au frigo, il faut chaud du reste, en attendant de revenir beaucoup plus posément là-dessus. Le temps que les techniciens regardent, peut-être que d'ici là, on trouvera la meilleure solution.

Un enseignant aimait à nous dire qu'une virgule bien placée est chose sacrée.

On avance avec l'article 275 nouveau, correspondant à l'ancien article 284. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 275 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 276 nouveau, correspondant à l'ancien article 286. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 276 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 277 nouveau, correspondant à l'ancien article 287. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 277 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Il y a un article qu'on n'a pas voté. Et la réserve ?

Le Président

On l'a mis au frigo et on y reviendra.

A présent, je mets le Titre VI aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

TITRE VII : IMPORTATION TEMPORAIRE, EXPORTATION TEMPORAIRE, EXPORTATION PREALABLE ET REGIME DE LA MISE EN LIBRE PRATIQUE

Chapitre I : Importation temporaire

Article 278 nouveau, correspondant à l'ancien article 288. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 278 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 279 nouveau, correspondant à l'ancien article 289. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 279 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 280 nouveau, correspondant à l'ancien article 290. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 280 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 281 nouveau, correspondant à l'ancien article 291. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 281 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre II : Exportation temporaire

Article 282 nouveau, correspondant à l'ancien article 292. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 282 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 283 nouveau, correspondant à l'ancien article 293. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 283 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 284 nouveau, correspondant à l'ancien article 294. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 284 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 285 nouveau, correspondant à l'ancien article 295. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 285 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre III : Exportation préalable ou régime de réapprovisionnement en franchise

Article 286 nouveau, correspondant à l'ancien article 296. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Il y a eu un début de numérotation et il n'y a pas de suite sous cet article. On a fait le 1 et il n'y a pas de suite.

Le Président

Chers collègues, l'article 286 commence par une numérotation laquelle numérotation ne se poursuit pas. La Commission propose que l'on supprime la numérotation et l'article est gardé comme tel. Donc article 286 nouveau, correspondant à l'ancien article 296.

Je mets l'article 286 nouveau aux voix avec l'amendement proposé, lequel amendement consiste à supprimer la numérotation :
Contre : 00

Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 287 nouveau, correspondant à l'ancien article 297. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 287 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre IV : Régime de la mise en libre pratique

Article 288 nouveau, correspondant à l'ancien article 298. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 288 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a supprimé l'article 299 ancien et a procédé à la renumérotation de la suite des articles. Article 299 ancien supprimé.

A présent, je mets le Titre VII aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

TITRE VIII : DEPOT DE DOUANE

La Commission a créé et inséré un chapitre nouveau.

Chapitre I : Constitution de marchandises en dépôt de douane

Article 289 nouveau, correspondant à l'ancien article 300. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 289 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 290 nouveau, correspondant à l'ancien article 301. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 290 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 291 nouveau, correspondant à l'ancien article 302. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 291 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 292 nouveau, correspondant à l'ancien article 303. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 292 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

La Commission a créé et inséré un chapitre II nouveau

Chapitre II : Aliénation des marchandises en dépôt de douane

Article 293 nouveau, correspondant à l'ancien article 304. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 293 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 294 nouveau, correspondant à l'ancien article 305. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 294 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

A présent, je mets le TITRE VIII, aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

TITRE IX : OPERATIONS PRIVILEGIEES

Chapitre I : Admission en franchise

Article 295 nouveau, correspondant à l'ancien article 306. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page. C'est sur trois pages.

Le Président

Merci. Je mets l'article 295 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 296 nouveau, correspondant à l'ancien article 307. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 296 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00

Pour : 71
Adopté.

Article 297 nouveau, correspondant à l'ancien article 308. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 297 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre II : Envois de secours

Article 298 nouveau, correspondant à l'ancien article 309. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 298 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 299 nouveau, correspondant à l'ancien article 310. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 299 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 300 nouveau, correspondant à l'ancien article 311. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 300 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 301 nouveau, correspondant à l'ancien article 312. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 301 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 302 nouveau, correspondant à l'ancien article 313. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 302 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 303 nouveau, correspondant à l'ancien article 314. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 303 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Chapitre III : Avitaillement des aéronefs et des trains

Article 304 nouveau, correspondant à l'ancien article 315. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 304 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 305 nouveau, correspondant à l'ancien article 316. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 305 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

A présent, je mets le Titre IX aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

A présent, je mets aux voix, la suite du travail : *(Rires de l'assistance*) alors il est 17 heures, la question c'est… on peut terminer avant de rentrer ? (*Commentaires et murmures des députés)* c'est pourquoi je mets aux voix. *(Commentaires et Rires des députés).* Il nous reste autour de 160 articles.

(Interventions croisées et brouhaha)

On finira autour de 19 heures et demain nous serons tous libérés. Parce que mobiliser les finances pendant deux jours, ce n'est pas évident. Il faut permettre à la Direction générale des douanes d'aller mobiliser les recettes. Il ne faudrait pas qu'à la fin de l'année, la douane dise qu'elle n'a pas atteint les objectifs parce qu'elle était à l'ALT.

Deux jours, ça compte pour beaucoup.

TITRE X : TRAFIC POSTAL

On marquera une petite pause si vous en convenez pour ceux qui sont en carême. Une pause de 10 à 15 minutes à 18 heures et on poursuit. Soyons solidaires de tous.

TITRE X- TRAFIC POSTAL

La Commission a créé et inséré un chapitre I nouveau.

Chapitre I nouveau : Généralités

Article 306 nouveau, correspondant à l'ancien article 317. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 306 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Je pense qu'on va commencer à contrôler toute sortie de l'hémicycle. ***(Rires et Commentaires des députés)***. L'entrée est permise mais aucune sortie n'est autorisée.

Article 307 nouveau, correspondant à l'ancien article 318. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 307 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a créé et inséré un chapitre II nouveau.

Chapitre II : Formalités

Article 308 nouveau, correspondant à l'ancien article 319. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 308 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a créé et inséré un article 309 nouveau avec le contenu du point 2 de l'article 319.

Article 309 nouveau, correspondant à l'ancien article 319.2. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 309 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 310 nouveau, correspondant à l'ancien article 320. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 310 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

A présent, je mets le TITRE X aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

TITRE XI : CIRCULATION ET DETENTION DES MARCHANDISES A L'INTERIEUR DU TERRITOIRE DOUANIER

Chapitre I : Circulation et détention des marchandises dans le rayon des douanes

Section I : Circulation des marchandises

Article 311 nouveau, correspondant à l'ancien article 321. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant le rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Excellence Monsieur le Président, je voudrais d'abord faire une observation.

Le Président

Oui.

M. Ly HAMA
Représentant le rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Dans la numérotation de cet article, le 2 aussi est à énumérer. Mais les points énumérés font cas de « a et c ». Ça devrait peut-être être « a et b ». C'est le 2ème alinéa. « Ce document est délivré par…. ».

Le Président

C'est exacte. C'est petit « **a** » et petit « **b** » et non « c ».

M. Ly HAMA
Représentant le rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

C'est ça. Merci Excellence.

Le Président

Merci. Je mets aux voix, l'article 311 nouveau avec l'amendement proposé par la Commission :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 312 nouveau, correspondant à l'ancien article 322. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 312 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 313 nouveau, correspondant à l'ancien article 323. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 313 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 314 nouveau, correspondant à l'ancien article 324. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 314 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 315 nouveau, correspondant à l'ancien article 325. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 315 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 316 nouveau, correspondant à l'ancien article 326. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 316 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section II : Détention des marchandises

Article 317 nouveau, correspondant à l'ancien article 327. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 317 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre II : Règles spéciales applicables sur l'ensemble du territoire douanier à certaines catégories de marchandises

Article 318 nouveau, correspondant à l'ancien article 328. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant le rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 318 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre III : Circulation du bétail

Article 319 nouveau, correspondant à l'ancien article 329. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 319 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 320 nouveau, correspondant à l'ancien article 330. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 320 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 321 nouveau, correspondant à l'ancien article 331. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 321 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

A présent, je mets le TITRE XI aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Titre XII : Zone franche

On a presque fini.

La Commission a créé et inséré un chapitre I nouveau.

Chapitre I : Modalités de création

Article 322 nouveau, correspondant à l'ancien article 332. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 322 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 323 nouveau, correspondant à l'ancien article 333. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 323 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 324 nouveau, correspondant à l'ancien article 334. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 324 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a créé et inséré un chapitre II nouveau

Chapitre II : Fonctionnement

Article 325 nouveau, correspondant à l'ancien article 335. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 325 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 326 nouveau, correspondant à l'ancien article 336. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 326 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 327 nouveau, correspondant à l'ancien article 337. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 327 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 328 nouveau, correspondant à l'ancien article 338. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 328 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 329 nouveau, correspondant à l'ancien article 339. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 329 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 330 nouveau, correspondant à l'ancien article 340. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 330 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Article 331 nouveau, correspondant à l'ancien article 341. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 331 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 332 nouveau, correspondant à l'ancien article 342. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 332 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a créé et inséré un article 333 nouveau et a procédé à la renumérotation de la suite des articles.

Article 333 nouveau. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 333 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

A présent, je mets le TITRE XII aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a amendé, déplacé et inséré le TITRE XIII ancien, ainsi que l'article 343 ancien, après l'article 479 ancien, devenu 471 nouveau. Par conséquent, l'ancien TITRE XIV devient le Titre XIII.

Titre XIII : Contentieux

Chapitre I : Dispositions générales

Article 334 nouveau, correspondant à l'ancien article 344. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 334 nouveau aux voix :
Contre : 00

Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 335 nouveau, correspondant à l'ancien article 345. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 335 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 336 nouveau, correspondant à l'ancien article 346. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 336 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre II : Constatations des infractions douanières

Section I : Personnes appelées à opérer des saisies, droits et obligations des saisissants

Article 337 nouveau, correspondant à l'ancien article 347. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 337 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 338 nouveau, correspondant à l'ancien article 348. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 338 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 339 nouveau, correspondant à l'ancien article 349. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 339 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 340 nouveau, correspondant à l'ancien article 350. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 340 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section II : Formalités générales relatives au procès-verbal de saisie

Article 341 nouveau, correspondant à l'ancien article 351. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 341 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section III : Formalités du procès-verbal de saisie

Article 342 nouveau, correspondant à l'ancien article 352. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 342 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 343 nouveau, correspondant à l'ancien article 353. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 343 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00

Pour : 71
Adopté.

Article 344 nouveau, correspondant à l'ancien article 354. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 344 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section IV : Formalités relatives a quelques saisies particulières

La Commission a remplacé le A, B, C et D par les paragraphes I, II, III et IV.

Paragraphe I : Saisie portant sur le faux ou sur l'altération des expéditions

Article 345 nouveau, correspondant à l'ancien article 355. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 345 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00

Pour : 71
Adopté.

Paragraphe II : Saisies portant sur des données informatiques

Article 346 nouveau, correspondant à l'ancien article 356. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 346 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe III : Saisies à domicile

Article 347 nouveau, correspondant à l'ancien article 357. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant le rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 347 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe IV : Saisies en dehors du rayon des douanes

Article 348 nouveau, correspondant à l'ancien article 358. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 348 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section V : Règles a observer après la rédaction du procès-verbal de saisie

Article 349 nouveau, correspondant à l'ancien article 359. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 349 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section VI : Le procès-verbal de constat

Article 350 nouveau, correspondant à l'ancien article 360. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant le rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 350 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section VIII : Dispositions communes aux procès-verbaux de saisie et de constat

Paragraphe I : Formes des procès-verbaux

Article 351 nouveau, correspondant à l'ancien article 361. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 351 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe II : Timbre et enregistrement

Article 352 nouveau, correspondant à l'ancien article 362. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 352 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe III : Force probante des procès-verbaux et voies de recours des mis en cause.

Article 353 nouveau, correspondant à l'ancien article 363. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 353 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 354 nouveau, correspondant à l'ancien article 364. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 354 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 355 nouveau, correspondant à l'ancien article 365. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 355 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 356 nouveau, correspondant à l'ancien article 366. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence.

Je voudrais relever quelque chose si vous l'autorisez.

A l'alinéa 1, il est dit que : « Celui qui veut inscrire en faux … en personne ou par un fondé de pouvoir… ». Il devrait y avoir « **s** » à pouvoir. Je pense que c'est une attribution. Ce sont des pouvoirs qu'on délègue, ce n'est pas un seul pouvoir mais des pouvoirs délégués.

Le Président

Non, c'est une expression. Il n'y a pas de « s » c'est bien fondé de pouvoir. Ce n'est pas cela dont il s'agit. Ce n'est pas la délégation de pouvoirs. Je pense que c'est ce que l'on appelle un ensemble nominal.

Je reprends alors l'article 356 nouveau, correspondant à l'article 366. La Commission a la parole.

M Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 356 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 357 nouveau, correspondant à l'ancien article 367. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 357 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 358 nouveau, correspondant à l'ancien article 368. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 358 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 359 nouveau, correspondant à l'ancien article 369. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 359 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre III : Poursuite et recouvrement

Section I : Dispositions générales

Article 360 nouveau, correspondant à l'ancien article 370. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 360 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 361 nouveau, correspondant à l'ancien article 371. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 361 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 362 nouveau, correspondant à l'ancien article 372. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 362 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 363 nouveau, correspondant à l'ancien article 373. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 363 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section II : Poursuite par voie de contrainte

Paragraphe I : Emploi de la contrainte

Article 364 nouveau, correspondant à l'ancien article 374. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 364 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe II : Titres de recouvrement

Article 365 nouveau, correspondant à l'ancien article 375. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 365 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 366 nouveau, correspondant à l'ancien article 376. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 366 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 367 nouveau, correspondant à l'ancien article 377. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 367 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section III : Extinction des droits de poursuite et de répression

Paragraphe I : Transaction

Article 368 nouveau, correspondant à l'ancien article 378. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 368 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 369 nouveau, correspondant à l'ancien article 379. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 369 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 370 nouveau, correspondant à l'ancien article 380. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 370 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 371 nouveau, correspondant à l'ancien article 381. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 371 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe II : Prescription de l'action

Article 372 nouveau, correspondant à l'ancien article 382. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 372 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe III : Prescription des droits particuliers des redevables et de l'administration des douanes

A- Prescription contre les redevables

Article 373 nouveau, correspondant à l'ancien article 383. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 373 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 374 nouveau, correspondant à l'ancien article 384. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 374 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

B- Prescription contre l'administration des douanes

Article 375 nouveau, correspondant à l'ancien article 385. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 375 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

C- Cas ou les prescriptions de courte durée ne sont pas appliquées.

Article 376 nouveau, correspondant à l'ancien article 386. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 376 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre IV : Procédure devant les tribunaux

Section I : Tribunaux compétents en matière de douane

Paragraphe I : Compétence d'attribution

Article 377 nouveau, correspondant à l'ancien article 387. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 377 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 378 nouveau, correspondant à l'ancien article 388. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 378 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 379 nouveau, correspondant à l'ancien article 389. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 379 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe II : Compétence territoriale

Article 380 nouveau, correspondant à l'ancien article 390. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 380 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section II : Procédure devant les juridictions civiles

Paragraphe I : Citation à comparaitre

Article 381 nouveau, correspondant à l'ancien article 391. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 381 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe II : Jugements

Article 382 nouveau, correspondant à l'ancien article 392. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 382 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe III : Appel des jugements rendus en première instance

Article 383 nouveau, correspondant à l'ancien article 393. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 383 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe IV : Signification des jugements et autres actes de procédure

Article 384 nouveau, correspondant à l'ancien article 394. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 384 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Je vais mettre aux voix, la rupture du carême pour quelques minutes. On va donc suspendre la séance pour… 20 minutes ça suffit ?

On se retrouve à 18 heures 30 minutes.

La séance est suspendue. *(Coup du maillet)*

(La séance suspendue à 18 heures 12 minutes est reprise à 18 heures 38 minutes

Le Président

Chers collègues, achevons notre prière. ***(Rires)***

La séance est reprise. ***(Coup du maillet)***

Section III : Procédure devant les juridictions pénales

Article 385 nouveau, correspondant à l'ancien article 395. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 385 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 386 nouveau, correspondant à l'ancien article 396. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 386 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 387 nouveau, correspondant à l'ancien article 397. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 387 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section IV : Pourvois en cassation

Article 388 nouveau, correspondant à l'article 398 ancien. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 388 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section V : Dispositions diverses

Paragraphe I : Règles de procédures communes à toutes les instances

A- Instruction et frais

Article 389 nouveau, correspondant à l'ancien 399. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 389 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

B- Exploits

Article 390 nouveau, correspondant à l'ancien 400. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 390 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe II : Règles de sauvegarde des intérêts du trésor public

Article 391 nouveau, correspondant à l'ancien 401. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 391 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 392 nouveau, correspondant à l'ancien article 402. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 392 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 393 nouveau, correspondant à l'ancien article 403. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 393 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 394 nouveau, correspondant à l'ancien article 404. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 394 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe III : Dispositions particulières aux instances

A- Preuves de non-infraction

Article 395 nouveau, correspondant à l'ancien article 405. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 395 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

B- Action en garantie

Article 396 nouveau, correspondant à l'ancien article 406. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 396 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

C- Confiscations des objets saisis sur inconnus et des minuties

Article 397 nouveau, correspondant à l'ancien article 407. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 397 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

D- Revendications des objets saisis

Article 398 nouveau, correspondant à l'ancien article 408. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 398 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

E- Fausses déclarations

Article 399 nouveau, correspondant à l'ancien article 409. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 399 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre V : Exécution des jugements, des contraintes et des obligations en matière douanière

Section I : Suretés garantissant l'exécution

Paragraphe I : Droit de rétention

Article 400 nouveau, correspondant à l'ancien article 410. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 400 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe II : Privilèges et hypothèques, subrogation

Article 401 nouveau, correspondant à l'ancien article 411. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 401 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 402 nouveau, correspondant à l'ancien article 412. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 402 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 403 nouveau, correspondant à l'ancien article 413. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 403 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section II : Voies d'exécution

Paragraphe I : Règles générales

Article 404 nouveau, correspondant à l'ancien article 414. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 404 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe II : Droits particuliers réserves à l'administration des douanes

Article 405 nouveau, correspondant à l'ancien article 415. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 405 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 406 nouveau, correspondant à l'ancien article 416. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci monsieur le rapporteur. Je mets l'article 406 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 407 nouveau, correspondant à l'ancien article 417. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 407 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 408 nouveau, correspondant à l'ancien article 418. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 408 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 409 nouveau, correspondant à l'ancien article 419. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 409 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe III : Exercice anticipé de la contrainte judiciaire

Article 410 nouveau, correspondant à l'ancien article 420. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 410 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe IV : Aliénation des marchandises saisies pour infraction à la législation douanière

A- Vente avant jugement des marchandises périssables, des animaux vivants et des moyens de transport

Article 411 nouveau, correspondant à l'ancien article 421. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 411 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

B- Aliénation des marchandises confisquées ou abandonnées par transaction

Article 412 nouveau, correspondant à l'ancien article 422. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 412 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section III : Droit de remise

Article 413 nouveau, correspondant à l'ancien article 423. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 413 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section IV : Répartition du produit des amendes et confiscations

Article 414 nouveau …. *(Murmures)*

C'est bien 4 ! D'accord.

Article 414 nouveau, correspondant à l'ancien article 424. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 414 nouveau aux voix :
Contre : 01
Abstention : 03
Pour : 67
Adopté.

Chapitre VI : Responsabilité et solidarité

Section I : Responsabilité pénale

Paragraphe I : Détenteurs

Article 415 nouveau, correspondant à l'ancien article 425. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 415 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe II : Commandants d'aéronefs

Article 416 nouveau, correspondant à l'ancien article 426. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 416 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe III : Déclarants et représentants en douane

Article 417 nouveau, correspondant à l'ancien article 427. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 417 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe IV : Commissionnaires en douane agrées

Article 418 nouveau, correspondant à l'ancien article 428. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 418 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe V : Soumissionnaires

Article 419 nouveau, correspondant à l'ancien article 429. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 419 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe VI : Complices

Article 420 nouveau, correspondant à l'ancien article 430. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 420 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

Paragraphe VII : Intéressés à la fraude

Article 421 nouveau, correspondant à l'ancien article 431. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 421 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 422 nouveau, correspondant à l'ancien article 432. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 422 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section II : Responsabilité civile

Paragraphe I : Responsabilité de l'administration des douanes

Article 423 nouveau, correspondant à l'ancien article 433. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 423 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 424 nouveau, correspondant à l'ancien article 434. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 424 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 425 nouveau, correspondant à l'ancien article 435. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 425 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe II : Responsabilité des propriétaires des marchandises

Article 426 nouveau, correspondant à l'ancien article 436. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 426 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe III : Responsabilités solidaire des cautions

Article 427 nouveau, correspondant à l'ancien article 437. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 427 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section III : Solidarité

Article 428 nouveau, correspondant à l'ancien article 438. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 428 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 429 nouveau, correspondant à l'ancien article 439. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 429 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Chapitre VII : Dispositions pénales

Section I : Classification des infractions douanières

Article 430 nouveau, correspondant à l'ancien article 440. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 430 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe I : Contraventions

La Commission a remplacé première classe par grand « **A : Contravention de première classe** ».

A- Contravention de première classe

Article 431 nouveau, correspondant à l'ancien article 441. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 431 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a remplacé deuxième classe par grand « **B : Contravention de deuxième classe**. »

B- Contravention de deuxième classe

Article 432 nouveau, correspondant à l'ancien article 442. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 432 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a remplacé troisième classe par grand « **C : Contravention de troisième classe** ».

C- Contravention de troisième classe

Article 433 nouveau, correspondant à l'ancien article 443. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 433 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a remplacé quatrième classe par grand « **D** : **Contravention de quatrième classe ».**

D- Contravention de quatrième classe

Article 434 nouveau, correspondant à l'ancien article 444. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 434 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a remplacé cinquième classe par grand « **E : Contravention de cinquième classe** »

E- Contravention de cinquième classe

Article 435 nouveau, correspondant à l'ancien article 445. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 435 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe II : Délits

La Commission a remplacé première classe par grand « **A : Délits de première classe** ».

A-Délits de première classe

Article 436 nouveau, correspondant à l'ancien article 446. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 436 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 437 nouveau, correspondant à l'ancien article 447. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 437 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a remplacé deuxième classe par grand « **B : Délits de deuxième classe**. »

B- Délits de deuxième classe

Article 438 nouveau, correspondant à l'ancien article 448. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 438 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a remplacé troisième classe par grand « **C : Délits de troisième classe** ».

C- Délits de troisième classe

Article 439 nouveau, correspondant à l'ancien article 449. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 439 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a remplacé quatrième classe par grand « **D : Délits de quatrième classe ».**

D- Délits de quatrième classe

Article 440 nouveau, correspondant à l'ancien article 450. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 440 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe III : Contrebande

Article 441 nouveau, correspondant à l'ancien article 451. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 441 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 442 nouveau, correspondant à l'ancien article 452. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 442 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 443 nouveau, correspondant à l'ancien article 453. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 443 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 444 nouveau, correspondant à l'ancien article 454. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 444 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 445 nouveau, correspondant à l'ancien article 455. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 445 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 446 nouveau, correspondant à l'ancien article 456. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 446 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe IV : Importations et exportations sans déclaration

Article 447 nouveau, correspondant à l'ancien article 457. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 447 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 448 nouveau, correspondant à l'ancien article 458. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 448 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 449 nouveau, correspondant à l'ancien article 459. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 449 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 450 nouveau, correspondant à l'ancien article 460. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 450 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 451 nouveau, correspondant à l'ancien article 461. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 451 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 452 nouveau, correspondant à l'ancien article 462. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 452 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe V : Des infractions relatives à l'infiltration

Article 453 nouveau, correspondant à l'ancien article 463. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 453 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section II : Sanctions complémentaires

Paragraphe I : Confiscation

Article 454 nouveau, correspondant à l'ancien article 464. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 454 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 455 nouveau, correspondant à l'ancien article 465. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 455 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe II : obligation de représentation des livres, pièces ou autres documents physiques ou électroniques non communiques

Article 456 nouveau, correspondant à l'ancien article 466. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 456 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe III : Peines privatives de droits

Article 457 nouveau, correspondant à l'ancien article 467. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 457 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 458 nouveau, correspondant à l'ancien article 468. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 458 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Section III : Cas particuliers d'application des peines

Paragraphe I : modalités spéciales de calcul des pénalités

Content de vous savoir toujours vigilants. ***(Rires des députés)***

Article 459 nouveau, correspondant à l'ancien article 469. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 459 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 460 nouveau, correspondant à l'ancien article 470. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 460 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 461 nouveau, correspondant à l'ancien article 471. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 461 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Paragraphe II : Concours d'infractions

Article 462 nouveau, correspondant à l'ancien article 472. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 462 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 463 nouveau, correspondant à l'ancien article 473. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 463 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

A présent, je mets le TITRE XIII aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

L'ancien Titre XV devient le Titre XIV.

TITRE XIV : VOIES DE RECOURS ET REGLEMENT DES LITIGES DOUANIERS

Article 464 nouveau, correspondant à l'ancien article 474. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 464 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 465 nouveau, correspondant à l'ancien article 475. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 465 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 466 nouveau, correspondant à l'ancien article 476. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 466 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 467 nouveau, correspondant à l'ancien article 477. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 467 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

A présent, je mets le Titre XIV aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a fusionné l'ancien Titre XVI et l'ancien Titre XVII en un Titre XV nouveau.

TITRE XV : DISPOSITIONS DIVERSE ET FINALES

La Commission a créé et inséré un Chapitre I nouveau.

Chapitre I : Dispositions diverses

Et elle a déplacé et inséré l'ancien Chapitre V du Titre I pour en faire une Section I du nouveau Chapitre I du Titre XV nouveau.

Section I : Dispositions communautaires, traités, conventions et accords internationaux

En rappel, la Commission a déplacé l'article 14 ancien pour en faire un article 468 nouveau.

Article 468 nouveau, correspondant à l'ancien article 14. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Tout l'article est un amendement, il est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 468 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a déplacé et inséré l'ancien Chapitre XIII du Titre I pour en faire une Section II, le nouveau Chapitre I, du Titre XV nouveau.

Section II : Contrôle du commerce extérieur et des changes, lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive

En rappel, la Commission a déplacé l'article 33 ancien qui dévient l'article 469 nouveau.

Article 469 nouveau, correspondant à l'ancien article 33. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Les amendements sont en gras et reportés en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 469 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 470 nouveau, correspondant à l'ancien article 478. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 470 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00

Pour : 71
Adopté.

Article 471 nouveau, correspondant à l'ancien article 479. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 471 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

La Commission a amendé, déplacé et inséré l'ancien Titre XIII au niveau du nouveau Chapitre I du Titre XV nouveau pour en faire une Section III.

Section III nouveau : Taxes diverses perçues par la douane

En rappel, la Commission a déplacé l'article 343 ancien qui devient l'article 472 nouveau.

Article 472 nouveau, correspondant à l'ancien article 443. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. Tout l'article est un amendement, il est mis en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 472 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71

Adopté.

La Commission a créé et inséré un Chapitre II nouveau.

Chapitre II nouveau : Dispositions finales

Article 473 nouveau, correspondant à l'ancien article 480. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci bien Excellence.

Tout l'article est un amendement, il est en gras et repris en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 473 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Article 474 nouveau, correspondant à l'ancien article 481. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page.

Le Président

Merci. Je mets l'article 474 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

A présent, je mets le TITRE XV aux voix :
Contre : 00

Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

Avant de passer, tout le dossier aux voix, sortons ce que nous avions mis au frigo, l'article 274.

La Commission ! Est-ce que vous avez eu le temps de regarder pour nous proposer un amendement ? Ce qui était discuté, c'était de savoir s'il fallait supprimer ou non la virgule ; c'est bien cela ?

Article 274, point 2.

(Intervention hors micro du Vice-président de la Commission)

Le Président

La virgule (,) et le « et » ? Les deux ?

Il faut parler dans le micro.

M. Issaka TAPSOBA
Vice-président de la COMFIB

On a mis en corrélation, les cas dument justifiés avec le renouvellement des engagements en réalité. Mais s'il se trouve que certains pensent qu'il faut enlever la virgule, personnellement, je pense que ça ne gêne pas. On peut bien garder la virgule. *(Intervention hors micro d'un député)*

En français ou en moré ? Non, en français, on peut bien garder la virgule.

Le Président

En prenant la parole, il faut vous présenter parce qu'on prend des notes.

M. Wiloho COULIBALY (GC/PP)

Wiloho COULIBALY.

Le Vice-président a bien raison, ça peut s'écrire de cette façon. Mais si on veut faire simple on déplace la partie « et » jusqu'à la fin après « dument

justifiés ». Les deux peuvent aller ensemble. Puisque ce sont deux conditions qui peuvent être mises ensemble. Donc en ce moment on aura « *une prorogation du délai peut cependant être accordée dans les cas dûment justifiés et moyennant renouvellement des engagements souscrits par l'autorité ayant accordé l'admission temporaire* » ; tout court. Ça fait simple. Sinon, les deux peuvent s'écrire puisque tel qu'il l'a dit, en fait, c'est la corrélation. Sinon, la virgule n'est pas mise pour justement juxtaposer, mais c'est la corrélation avec l'autre condition.

Donc les deux passent.

M. Daouda DIALLO (GC/OSC)

Merci monsieur le Président.

Je reviens…

Le Président

Il faut vous vous présenter.

M. Daouda DIALLO (GC/OSC)

DIALLO Daouda.

Je disais que sur cette partie, la virgule ne sied pas. Parce que ce qui est dit exactement c'est « *la prorogation des délais peut cependant être accordée par l'autorité ayant préalablement accordée cette autorisation ».* Mais il faut que la personne ait renouvelé les engagements souscrits. En réalité, c'est pour dire qu'il y a un cumul de conditions qui sont coordonnées par la conjonction de coordination qu'il y a ici. En mettant la virgule, on annule la conjonction de coordination. Ce qui veut dire que le cumul ne va plus exister, c'est ce que cela veut dire. C'est-à-dire que si on garde la virgule, le cumul de conditions va disparaitre.

M. Drissa KY (GC/PDCE)

Drissa KY.

Le Président

Oui, allez-y.

M. Drissa KY (GC/PDCE)

C'est moi qui avais demandé premièrement d'annuler la virgule parce que j'étais parti sur la base de la règle générale d'emploi de la « virgule » et puis du « et ». Mais après recherche, je me suis rendu compte qu'en français cela s'emploie ; la « virgule » et le « et ». Et quand j'ai parcouru le paragraphe, je me suis rendu compte que ça tient. Donc on peut laisser la virgule.

Le Président

La virgule avant ou après …

M. Drissa KY (GC/PDCE)

La virgule avant le « et ». Cela tient.

Le Président

Parce qu'après le « et » c'est assez courant.

M. Drissa KY (GC/PDCE)

Voilà.

Le Président

Mais avant le « et », ici cela peut s'employer.

M. Drissa KY (GC/PDCE)

Voilà, en français cela s'emploie bien.

Président

D'accord !

M. Drissa KY (GC/PDCE)

Mais seulement, il faut faire attention aux tournures. Mais ici, il n'y a aucun problème.

M. Aboubacar KABRE (GC/PDCE)

Excellence !

Le Président

Oui, il faut vous présenter.

M. Aboubacar KABRE (GC/PDCE)

KABRE Aboubacar.

Honorables, j'ai fait quelques recherches sur Google et il est dit que : « On met en principe une virgule devant « et » lorsque la conjonction introduit une idée de conséquence, d'opposition ou de renchérissement sur ce qui vient d'être mentionné. » En l'occurrence ici, je pense qu'on peut le garder les deux expressions, la « virgule » et le « et ».

M. Issaka TAPSOBA
Vice-président de la COMFIB

Oui. Finalement je pense que cela me réconforte dans ma position parce que… ***(Rires)*** oui, c'est cela. J'ai dit que ça pouvait être gardé et cela ne gêne en rien le sens qu'effectivement l'expression veut nous faire comprendre. Donc, je pense qu'on peut bel et bien garder l'expression telle que c'est écrit.

Le Président

Merci.

Oui !

M. Yaya SANOU (GC/PDCE)

Dans le même … Oui, Yaya SANOU.

Bon, c'est l'article 318. C'est une autre affaire… ***(Brouhaha dans la salle)***

Le Président

Finissons avec…

M. Yaya SANOU (GC/PDCE)

Non non. ***(Rires et brouhaha)***

L'article 318, il y a aussi une virgule à problème qui peut faire débat.

Le Président

Finissons avec l'article 274, point 2. ***(Rires)***

D'accord, on a écouté les collègues députés, on voudrait également écouter le point de vue du Gouvernement à ce sujet parce que le projet de texte est venu tel quel. Je me dis que vous avez déjà peut-être une solution.

M. Aboubakar NACANABO
Ministre de l'Economie et des finances

Merci monsieur le Président.

Je crois qu'après avoir écouté tous les cours de grammaire ici, ***(Rires)*** on n'a plus rien à ajouter. Je pense qu'on peut laisser l'article tel quel. Merci.

Le Président

D'accord.

C'est bon ? On peut passer l'article 274 aux voix ?

C'était au frigo mais finalement il ne s'est pas assez refroidi.

Article 274 nouveau, correspondant à l'ancien article 284. La Commission a la parole.

M. Ly HAMA
Représentant du rapporteur COMFIB pour le dossier n°108

Merci Excellence. L'amendement est en gras et reporté en note de bas de page. Cela n'a pas changé.

Le Président

Merci. Je mets l'article 274 nouveau aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71 Adopté.

Chers collègues, je remets le Titre VI aux voix :
Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 71
Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°108.

Contre : 00
Abstention : 01
Pour : 70

Adopté.

L'Assemblée législative de transition a adopté. *(Coup du maillet)*

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de notre séance plénière est épuisé.

La prochaine séance plénière aura lieu le jeudi 27 mars 2025 à 09 heures. Elle sera consacrée à l'examen de deux projets de loi, conformément à l'ordre du jour de la session permanente.

La séance est levée. ***(Coup du maillet)***

-Il est 20 heures 02 minutes-

Ainsi fait et délibéré en séance publique,
à Ouagadougou, le 24 mars 2025.

Le Président de séance

Dr Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

La Secrétaire de séance

Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire